

Le présent document a été élaboré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Coordination et rédaction

Direction de l'éducation des adultes et de la formation continue
Secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Direction de l'éducation des adultes et de la formation continue
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 17^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-9754

Ce document peut être consulté sur le site Web du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :
www.education.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018

ISBN 978-2-550-82299-8 (PDF)
ISSN 1927-131X

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	1
PRÉSENTATION DU DOCUMENT	1
1 OFFRE DE FORMATION À L'ÉDUCATION DES ADULTES.....	2
2 ENCADREMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	2
3 ANDRAGOGIE : FONDEMENTS DE L'ÉDUCATION DES ADULTES	4
4 VOLET ADMINISTRATIF	4
4.1 Services éducatifs organisés par les commissions scolaires	4
4.2 Calendrier scolaire	5
4.3 Conditions d'admission	5
4.4 Type de service de formation de la participation au cours	5
4.4.1 Fréquentation.....	5
4.4.2 Autodidaxie	5
4.4.3 Formation à distance	5
4.4.4 Examen seulement	5
4.5 Durée de formation.....	6
4.6 Inscription et droits exigibles	6
4.7 Dossier de la personne en formation.....	6
4.7.1 Pièces à déposer au dossier	7
4.7.2 Profil de formation ou offre de service	8
5 SERVICES D'ACCUEIL ET DE RÉFÉRENCE.....	9
6 RECONNAISSANCE DES ACQUIS.....	10
7 SERVICES ÉDUCATIFS.....	12
7.1 Services d'enseignement	12
7.1.1 Alphabétisation	12
7.1.2 Présecondaire.....	13
7.1.3 Premier cycle du secondaire.....	13
7.1.4 Second cycle du secondaire	13
7.1.5 Préparation à la formation professionnelle.....	13
7.1.6 Préparation aux études postsecondaires.....	13
7.1.7 Soutien pédagogique	14
7.1.8 Intégration sociale.....	14
7.1.9 Intégration socioprofessionnelle	14
7.1.10 Francisation	15
7.2 Implantation du nouveau curriculum et fermeture des codes de cours	15
7.3 Services d'aide à la démarche de formation	16
7.4 Services complémentaires	16
7.5 Services d'éducation populaire	17

8	ÉVALUATION DES APRENTISSAGES ET SANCTION DES ÉTUDES	17
8.1	Évaluation des apprentissages	17
8.2	Définitions du domaine d'évaluation et épreuves	17
8.3	Diffusion des épreuves.....	18
8.4	Sanction des études.....	18
8.4.1	Certificat de formation à un métier semi-spécialisé	18
8.5	Documents officiels décernés par le ministre	19
8.6	Transmission des résultats.....	19
	ANNEXE I – SIGLES UTILISÉS EN FGA.....	21
	ANNEXE II – RÉFÉRENCES.....	22
	ANNEXE III – LES QUATRE TYPES DE SERVICES DE FORMATION DE LA PARTICIPATION AU COURS.....	23
	ANNEXE IV – LISTE DES CODES LIÉS AUX DISPOSITIFS DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS.....	24
	ANNEXE V – LISTE DES CODES DE COURS LIÉS AU NOUVEAU CURRICULUM DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET CODES DE COURS D'ÉTABLISSEMENT	25
	FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT	27
	FRENCH, SECOND LANGUAGE	29
	FRANCISATION.....	30
	ENGLISH, LANGUAGE OF INSTRUCTION / LANGUAGE ARTS.....	31
	ANGLAIS, LANGUE SECONDE.....	32
	WENDAT, LANGUE AUTOCHTONE.....	33
	MIG'MAG, ABORIGINAL LANGUAGE	33
	MOHAWK, ABORIGINAL LANGUAGE	33
	ESPAGNOL/SPANISH.....	34
	LANGUE ÉTRANGÈRE / FOREIGN LANGUAGE.....	34
	MATHÉMATIQUE / MATHEMATICS	35
	SCIENCE ET TECHNOLOGIE / SCIENCE AND TECHNOLOGY	38
	RELATION AVEC L'ENVIRONNEMENT / RELATIONSHIP WITH ENVIRONMENT.....	38
	TECHNOLOGIE / TECHNOLOGY	38
	INFORMATIQUE / COMPUTER SCIENCE	39
	BIOLOGIE / BIOLOGY	41
	COLLECTIVITÉ ET CULTURE / COMMUNITY AND CULTURE	42
	PRATIQUES DE CONSOMMATION / CONSUMER HABITS	42
	ÉDUCATION FINANCIÈRE / FINANCIAL EDUCATION	42
	GÉOGRAPHIE RÉGIONALE DU QUÉBEC / REGIONAL GEOGRAPHY OF QUEBEC	42
	HISTOIRE DU 20 ^E SIÈCLE / HISTORY OF THE 20 TH CENTURY	43
	HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA / HISTORY OF QUEBEC AND CANADA	43
	MONDE CONTEMPORAIN / CONTEMPORARY WORLD.....	44
	VIE SOCIALE ET POLITIQUE / SOCIAL AND POLITICAL LIFE	44
	VIE PERSONNELLE ET RELATIONNELLE / PERSONAL AND SOCIAL DEVELOPMENT	46
	SANTÉ / HEALTH.....	46
	ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ / PHYSICAL EDUCATION AND HEALTH.....	46
	PRÉVENTION DES DÉPENDANCES / PREVENTING DEPENDENCY	47

SEXUALITÉ / HUMAN SEXUALITY	47
DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL / PERSONAL AND SOCIAL DEVELOPMENT	47
CHOIX PROFESSIONNEL / CAREER CHOICE.....	50
FONCTIONNEMENT DU MONDE DU TRAVAIL / INTRODUCTION TO THE WORLD OF WORK	50
ORIENTATION PROFESSIONNELLE PERSONNALISÉE / PERSONALIZED CAREER ORIENTATION.....	50
INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE / SOCIOVOCATIONAL INTEGRATION	51
ENGAGEMENT VERS SA RÉUSSITE / COMMITTING TO SUCCESS	52
ANNEXE VI – LISTE DES COURS ET DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DE L'ANCIEN CURRICULUM	53
ARTS	55
BIOLOGIE / BIOLOGY	56
CHIMIE / CHEMISTRY.....	56
GÉOGRAPHIE / GEOGRAPHY	57
HISTOIRE / HISTORY	57
INTÉGRATION SOCIALE / SOCIAL INTEGRATION	58
MATHÉMATIQUE / MATHEMATICS	59
SCIENCES HUMAINES / SOCIAL STUDIES.....	59
SCIENCES PHYSIQUES / PHYSICAL SCIENCE.....	60
SERVICES D'ENTRÉE EN FORMATION / ORIENTATION SERVICES	61
VIE ÉCONOMIQUE / ECONOMICS	61
ANNEXE VII – TÂCHES RELATIVES AUX COMPÉTENCES REQUISES POUR L'EXERCICE D'UN MÉTIER SEMI-SPÉCIALISÉ	62

PRÉAMBULE

En 1966, la publication du rapport Parent engendre une réforme pédagogique à l'enseignement primaire où l'enfant devient le point central et où l'enseignement secondaire s'unifie, intégrant dans les écoles (appelées « polyvalentes ») la formation générale et la formation professionnelle. Dès 1967, l'enseignement individualisé en formation générale des adultes s'instaure.

En 1988, la [Loi sur l'instruction publique](#) modifie l'âge de fréquentation scolaire obligatoire, le fixant à 16 ans (en 1943, la fréquentation avait été décrétée obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans). Il s'agit de l'événement majeur de cette décennie en ce qui a trait à l'éducation des adultes : après une reconnaissance de fait, l'éducation des adultes obtient une reconnaissance légale. De plus, deux régimes pédagogiques, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, sont élaborés, approuvés pour la première fois en juin 1994. La Loi reconnaît à tout adulte le droit à l'éducation et à la gratuité des services de formation prévus dans le régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour adultes. Elle autorise également les commissions scolaires à créer des établissements offrant la formation générale aux adultes : les centres d'éducation des adultes.

Dix ans plus tard, soit en 1998, le projet de loi 180 modifiant la Loi sur l'instruction publique prévoit la création de centres de formation professionnelle, distincts des écoles secondaires. Les régimes pédagogiques de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle sont modifiés et approuvés en 2000. Depuis, ils ont été peu transformés.

En 2002 a été adoptée la [Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue](#), qui s'assure que l'éducation des adultes répond aux défis du 21^e siècle et met en perspective l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie. Cette politique s'articule autour de quatre orientations, toujours d'actualité : assurer une formation de base aux adultes; maintenir et rehausser sans cesse le niveau de compétence des adultes; valoriser les acquis et les compétences par une reconnaissance officielle; et lever les obstacles à l'accessibilité et à la persévérance.

Au printemps 2017, le gouvernement québécois adopte la [Politique de la réussite éducative – Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir](#). Cette politique fait de l'éducation une responsabilité collective fondamentale où chacun et chacune est invité à faire sa part pour assurer un continuum de services allant de la petite enfance à l'âge adulte. Bien qu'elle poursuive les visées de la précédente politique adoptée en 2002, soit de promouvoir et de soutenir l'apprentissage tout au long de la vie, cette nouvelle politique préconise la mise en place de véritables milieux inclusifs et propices au développement, à l'apprentissage et à la réussite. Pour les adultes, la notion de réussite éducative correspond à la réalisation de soi et se traduit par un projet personnel requérant un parcours éducatif qui répond à leurs besoins. La variété, la souplesse et la richesse qu'offrent les services et les programmes d'études en formation générale des adultes permettent de répondre à ces visées.

PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Le présent document apporte des précisions sur l'organisation des services à la formation générale des adultes en 2018-2019. Il fournit de l'information complémentaire sur certains articles de la Loi sur l'instruction publique et sur le [Régime pédagogique de la formation générale des adultes](#). Il dresse un portrait d'ensemble des services et des programmes d'études qui en découlent. En annexe sont fournies une liste de documents sur divers encadrements administratifs ainsi que la liste des cours et des programmes d'études. Une liste des sigles les plus couramment utilisés en formation générale des adultes est également présentée à l'annexe I.

Produit annuellement, ce document administratif peut être mis à la disposition du personnel d'une commission scolaire, du Conseil scolaire des Premières Nations, d'un centre d'éducation des adultes ou d'un centre régional d'éducation des adultes. Les établissements d'enseignement privés sont également invités à s'en inspirer.

Il ne constitue pas une interprétation juridique des articles de la Loi sur l'instruction publique et du Régime pédagogique de la formation générale des adultes.

1 OFFRE DE FORMATION À L'ÉDUCATION DES ADULTES

Les centres d'éducation des adultes peuvent offrir différentes activités de formation, selon le contexte :

- des activités de formation menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme officiel, au développement de compétences ainsi qu'à l'acquisition de préalables à la formation professionnelle ou à des études supérieures;
- des activités de formation prescrites par une loi, promues par une politique gouvernementale ou convenues par une entente intergouvernementale ou interministérielle dûment approuvée dont la responsabilité a été confiée au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (activités énumérées dans les règles budgétaires);
- des activités d'éducation populaire, non liées au curriculum, non formelles et autofinancées;
- des activités relatives à la formation de la main-d'œuvre, pour lesquelles des besoins ont été déterminés sous la responsabilité première du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou d'un organisme compétent conformément à une politique de formation de la main-d'œuvre ou dans le cadre d'un accord Canada-Québec;
- des activités de formation de base dans les entreprises, financées par ces dernières.

Bien que l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme soit souvent la cible visée en formation générale des adultes, elle ne représente pas l'unique aboutissement d'un projet de formation. Les services offerts à l'adulte ont également pour but de :

- faciliter son insertion sociale;
- favoriser son accès et son maintien à l'emploi ainsi que sa mobilité professionnelle;
- l'aider à accroître son autonomie;
- lui permettre de participer au développement économique, social et culturel de son milieu.

2 ENCADREMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Le terme « adulte » fait référence à toute personne qui n'est plus assujettie à l'obligation de fréquentation scolaire et qui a droit aux services éducatifs en vertu de l'article 2 de la Loi sur l'instruction publique.

En vertu de l'article 448 de la Loi, le Régime pédagogique de la formation générale des adultes détermine les services éducatifs s'adressant aux adultes. Ces services, précisés à l'article 1 du Régime pédagogique, comprennent des services de formation, des services d'éducation populaire et des services complémentaires. Ils ont pour objet de permettre à l'adulte d'accroître son autonomie; de faciliter son insertion sociale et professionnelle; de favoriser son accès et son maintien sur le marché du travail; de lui permettre de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu; et d'acquérir une formation sanctionnée par le ministre.

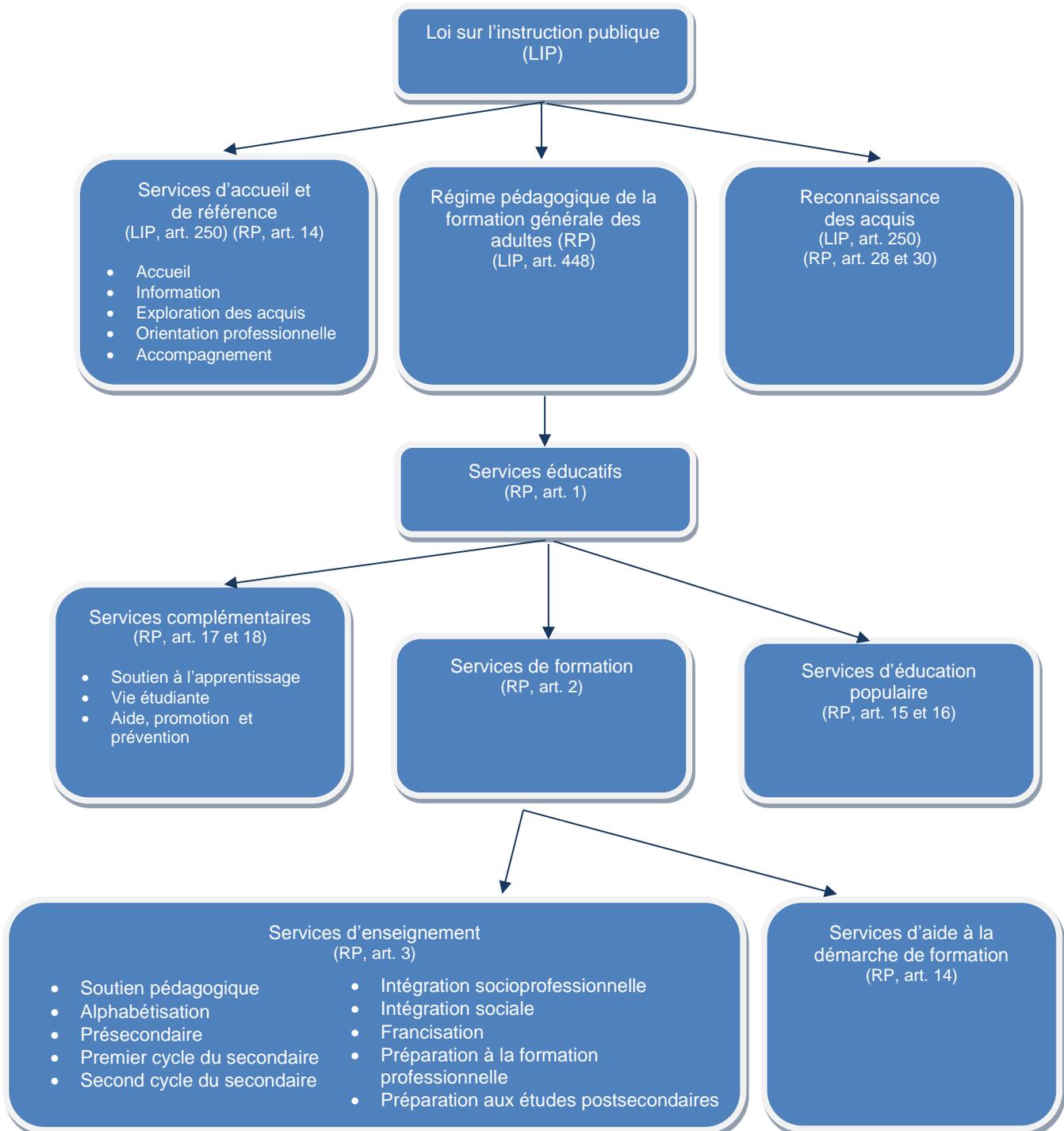
Outre les services éducatifs prévus au Régime pédagogique, les adultes en formation générale bénéficient, depuis 1988, de services d'accueil et de référence (communément appelés aujourd'hui les SARCA) ainsi que de dispositifs de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires, prescrits par l'article 250 de la Loi.

Toutes les commissions scolaires du Québec sont autorisées à organiser des services éducatifs pour les adultes aux fins d'attribution de subventions selon les dispositions de l'article 466 de la Loi.

Le schéma de la page suivante illustre les composantes des encadrements législatifs et réglementaires en vigueur à la formation générale des adultes.

Schéma 1

Composantes des encadrements législatifs et réglementaires de la formation générale des adultes



3 ANDRAGOGIE : FONDEMENTS DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

La réussite de la démarche éducative implique une approche andragogique et, conséquemment, une participation active de l'adulte. Cette approche¹ caractérise l'éducation des adultes et s'appuie sur quatre principes, soit l'expérience, la motivation, la perception du temps et le concept de soi.

Expérience : l'adulte a accumulé des expériences riches et variées, positives et négatives, qui lui appartiennent en propre. La nature de ses expériences influe sur sa motivation, sa disposition à l'apprentissage et son projet de formation.

Motivation : l'adulte assume des rôles, des responsabilités et des tâches desquels découlent différents besoins. Chaque personne vit des situations quotidiennes plus ou moins heureuses qu'elle souhaite transformer, ce qui contribue à sa motivation à apprendre. Notons toutefois que la motivation n'est pas toujours présente chez les personnes obligées, pour différentes raisons, de s'inscrire à des activités de formation.

Perception du temps : l'adulte perçoit le temps dans une perspective immédiate. Il veut appliquer sur-le-champ ses apprentissages aux problèmes qu'il a à résoudre et aux projets qu'il veut réaliser.

Concept de soi : l'adulte entretient une image de lui-même qui est positive ou négative, réaliste ou irréaliste. Il subvient à ses besoins, prend ses propres décisions et veut être respecté pour ce qu'il est.

Ces dimensions se traduisent dans la pratique par des lignes de force, telles que : l'adaptation de l'offre à l'expression des besoins de l'adulte; l'adulte comme première et principale ressource dans la situation d'apprentissage; la prise en considération des capacités de progression de l'adulte; le respect de son rythme, de son style et de son mode d'apprentissage, de ses champs d'intérêt et de ses besoins; et l'apport du groupe, de l'environnement et de la communauté comme facteur important pour l'enseignement et l'apprentissage.

4 VOLET ADMINISTRATIF

Cette section présente différentes informations relatives à l'administration de l'offre de services en formation générale des adultes.

4.1 Services éducatifs organisés par les commissions scolaires

Conformément à l'article 466 de la Loi, la population adulte du Québec a accès aux services des commissions scolaires subventionnées par le Ministère.

Les services peuvent être offerts à l'extérieur des centres d'éducation des adultes, notamment en partenariat avec des entreprises, des organismes communautaires, des établissements de détention et des centres de réadaptation. Ils peuvent aussi provenir de projets en partenariat avec d'autres ministères (par exemple, avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Société d'habitation du Québec ou des organismes fédéraux).

La formation générale des adultes peut être organisée selon différents modes : entrées continues et sorties variables, ou entrées et sorties fixes. L'accès à l'éducation des adultes a été conçu de façon à respecter le rythme de formation de l'adulte ainsi que le temps dont il dispose pour sa formation, compte tenu de sa réalité personnelle. Ainsi, l'entrée périodique permet à l'adulte de s'inscrire à différents moments de l'année (qui varient selon les commissions scolaires), alors que la sortie variable lui permet de terminer ou d'interrompre ses études pour s'acquitter d'autres obligations et d'y retourner, en tout temps.

¹ Tiré et adapté de : M. S. KNOWLES, *The Modern Practice of Adult Education. Andragogy versus Pedagogy*, New York, Association Press, 1970.

La commission scolaire doit proposer une organisation souple et adaptée aux réalités de la conciliation travail-famille-études des adultes qui fréquentent un centre de formation, comme le prescrit la Politique de la réussite éducative².

4.2 Calendrier scolaire

La commission scolaire prépare le calendrier scolaire en prenant en compte les besoins de la population qu'elle dessert, les ressources dont elle dispose et sa capacité d'accueil. Les services éducatifs prévus dans le présent document peuvent être offerts pendant toute l'année scolaire, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

4.3 Conditions d'admission

N/Référence : LIP, art. 2 et 14; RP, art. 19 à 22

Tout adulte désirant fréquenter un établissement d'enseignement qui relève d'une commission scolaire doit faire une demande d'admission à la date et selon les modalités déterminées par celle-ci.

Il doit avoir au moins 16 ans au 30 juin précédant l'année scolaire 2018-2019 pour être considéré comme un adulte au sens des articles 2 et 14 de la Loi sur l'instruction publique. De plus, il doit posséder une preuve de résidence au Québec pour avoir accès aux services éducatifs et bénéficier, s'il y a lieu, de la gratuité des services éducatifs.

Aucune dérogation ne peut être accordée par le ministre en ce qui a trait à l'accessibilité au secteur des adultes. Par ailleurs, une personne de moins de 16 ans qui est titulaire d'un certificat de formation à un métier semi-spécialisé peut être admise en formation générale des adultes, conformément à l'article 14 de la Loi.

4.4 Type de service de formation de la participation au cours

En formation générale des adultes, il existe quatre types de services de formation inscrits à la déclaration dans Charlemagne. Ces services sont précisés à l'annexe III.

4.4.1 Fréquentation

L'adulte est soumis à une présence obligatoire en classe avec une enseignante ou un enseignant selon un horaire prédéterminé.

4.4.2 Autodidaxie

Les personnes qui ne peuvent ou ne désirent bénéficier de services de formation au moyen de la fréquentation en classe ou de la formation à distance ont la possibilité d'utiliser le type de service de formation autodidacte assisté. L'adulte a un échéancier à respecter, mais n'est pas tenu à la fréquentation en classe.

4.4.3 Formation à distance

Ce type de service de formation ne prévoit pas la fréquentation en classe. Toutefois, l'adulte a plusieurs possibilités d'entrer en relation avec son enseignante ou son enseignant selon un horaire ou un mode proposé par l'organisme scolaire.

4.4.4 Examen seulement

N/Référence : RP, art. 28

Toute personne qui n'est pas assujettie à l'obligation de fréquentation scolaire peut, comme le prévoit l'article 250 de la Loi, faire reconnaître ses acquis scolaires et extrascolaires. Pour ce faire, elle peut s'inscrire au service de formation « examen seulement » et se soumettre aux épreuves sans suivre le cours.

² MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, Politique de la réussite éducative, Québec, Gouvernement du Québec, 2017, p. 18.

Par définition, cette option représente un des dispositifs de reconnaissance des acquis³ puisqu'elle s'adresse principalement aux adultes qui ont fait, ailleurs que dans le système scolaire, des apprentissages équivalents à ceux qui sont décrits dans les programmes d'études.

L'adulte ne peut bénéficier du service « examen seulement » s'il est déjà inscrit au même cours dans un autre type de service de formation (fréquentation, formation à distance ou autodidaxie).

4.5 Durée de formation

N/Référence : RP, art. 31

La durée de fréquentation de l'adulte varie en fonction du nombre d'unités nécessaires pour qu'il puisse réaliser son projet de formation à raison de 25 heures par unité.

Durant sa période de formation, l'adulte est considéré comme :

- inscrit à temps plein lorsqu'il compte un minimum de 15 heures par semaine de fréquentation en formation générale;
- inscrit à temps partiel lorsqu'il ne peut fréquenter un établissement, dans une même commission scolaire, plus de 14 heures par semaine.

Toutefois, dans le contexte d'activités de formation intensive d'une durée inférieure à un mois, un adulte inscrit à temps partiel peut fréquenter un établissement pendant un maximum de 30 heures par semaine.

4.6 Inscription et droits exigibles

N/Référence : LIP, art. 3 et 7; RP, art. 33

Sous réserve de l'article 33 du Régime pédagogique de la formation générale des adultes, tout adulte résident du Québec inscrit aux services de formation a droit à la gratuité de ces services, aux conditions déterminées dans ce régime. Aussi, conformément à l'article 7 de la Loi, la gratuité ne s'étend ni aux manuels scolaires ni au matériel didactique.

Une commission scolaire peut exiger des droits de scolarité ou d'autres droits pour l'éducation populaire et les services complémentaires.

La commission scolaire peut offrir des activités de formation autofinancées en formation générale des adultes. Il s'agit d'activités éducatives organisées par une commission scolaire et dont le coût est entièrement assumé par des personnes, des groupes, des organismes et surtout des entreprises qui en confient l'administration à une commission scolaire. Pour les effectifs non résidents du Québec selon la définition de « résident du Québec », les droits de scolarité imposés en lien avec des activités éducatives autofinancées doivent être conformes aux montants précisés à l'annexe B des règles budgétaires.

La commission scolaire peut aussi réclamer des frais à d'autres ministères ou entités, selon le cas.

Le document [Droits de scolarité exigés des élèves venant de l'extérieur du Québec](#) et la Section C, Annexe 1 des [règles budgétaires](#) apportent d'autres précisions.

4.7 Dossier de la personne en formation

Chaque organisme scolaire doit tenir un dossier complet pour chacun des adultes qu'il scolarise, en conformité avec le [Guide de déclaration en formation générale des adultes](#). Ce dossier doit contenir les pièces justificatives qui font la démonstration des objets suivants :

- l'identité de l'élève établie par l'intermédiaire du code permanent (unicité);
- le statut de l'élève (gratuité scolaire);

³ Voir la section 6 pour plus de détails sur la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires.

- les services rendus et l'exactitude des renseignements décrivant ces services pour lesquels l'organisme reçoit une allocation.

La commission scolaire doit s'assurer de l'existence d'un seul identifiant actif (code permanent) par élève (unicité). Le code permanent suit l'élève tout au long de sa formation, peu importe l'ordre d'enseignement (de l'éducation préscolaire jusqu'à l'université). Il est donc recommandé de reporter le code permanent sur tous les documents touchant la gestion du dossier de l'élève, en particulier pour les suivants :

- la fiche d'admission ou d'inscription;
- l'attestation de fréquentation;
- le profil de formation;
- le relevé des apprentissages (art. 20, RP de la FGA);
- l'horaire de l'adulte;
- l'avis de départ.

Le système Ariane, qui est le système de gestion des données d'identification et des données de citoyenneté de l'élève, valide le code permanent fourni pour chaque déclaration recueillie dans le système Charlemagne. Quel que soit le nombre de cours auxquels un adulte est inscrit dans un programme d'études, la commission scolaire est tenue de conserver un dossier pour chacun des adultes admis qui ont participé à des activités éducatives financées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ou par d'autres ministères.

4.7.1 Pièces à déposer au dossier

Le dossier de l'adulte doit contenir les pièces suivantes :

- les demandes d'admission;
- la fiche d'inscription :
 - nom, prénom et adresse;
 - consentement de l'adulte autorisant la commission scolaire à consulter son dossier scolaire en consignant au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
 - déclaration de l'adulte disant qu'il ne possède pas de diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent), de diplôme d'études collégiales ou de diplôme d'études universitaires, sauf si l'adulte désire poursuivre un profil de formation professionnelle dans le contexte de l'accès à la formation de base, s'il bénéficie d'une formation découlant d'une entente interministérielle, s'il s'inscrit à des préalables pour accéder à des études collégiales ou universitaires, ou s'il s'inscrit aux services d'enseignement suivants : soutien pédagogique, alphabétisation, intégration sociale, intégration socioprofessionnelle ou francisation;
 - déclaration de l'adulte indiquant que la formation professionnelle à temps partiel est liée à son emploi ou à un emploi éventuel;
- le certificat de naissance ou un passeport (qui indique le lieu de naissance, pour démontrer le statut; ce lieu doit être le même que celui qui est précisé dans le système Ariane) dans le cas où il est nécessaire de créer ou de modifier un code permanent;
- la preuve de fréquentation scolaire aux dates fixées dans les règles budgétaires;
- le cas échéant, une copie de l'avis de départ;
- les résultats scolaires obtenus par l'adulte dans chaque matière;
- une copie de la formule d'inscription ou du contrat de services éducatifs conclu entre l'établissement et l'adulte;
- le cas échéant, les documents d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec permettant de statuer sur le droit de l'élève à la gratuité scolaire;
- les originaux des pièces justificatives exigées lors des différentes étapes de contrôle (horaire, bulletin, etc.).

En formation générale des adultes, la déclaration de l'effectif scolaire sert à établir le financement et à suivre l'évolution de la fréquentation. Le financement est établi selon diverses catégories de services d'enseignement qui correspondent à des paramètres précis déterminant le calcul de la subvention allouée par le Ministère.

4.7.2 Profil de formation ou offre de service

Le dossier de la personne en formation doit contenir son profil de formation, particulièrement dans le cas des cours financés par le Ministère, sauf ceux découlant d'activités prescrites par une loi, promues par une politique gouvernementale ou convenues par une entente intergouvernementale ou interministérielle. Il importe que la commission scolaire pose un diagnostic pédagogique permettant d'établir les cours que l'adulte doit réussir selon la séquence normale pour obtenir un diplôme ou pour atteindre son objectif professionnel (ex: conditions d'admission aux programmes d'études menant à un diplôme d'études professionnelles ou conditions d'admission aux programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales).

L'article 30 du Régime pédagogique précise le nombre d'unités de matières obligatoires et de matières à option pour l'obtention du DES. Il est à noter que les langues (langue d'enseignement et langue seconde) sont des matières obligatoires, même si le Régime pédagogique ne le précise pas (comme pour la mathématique et l'univers social).

Ce profil doit être validé pour chaque intervalle de fréquentation ou pour chaque année scolaire.

Durant la formation, si des changements surviennent par rapport au projet de formation initial, au lieu de reprendre la description du projet, il convient de le mettre à jour au moyen des documents jugés appropriés pour décrire la situation et appuyer les modifications apportées. Ce document doit cependant être révisé annuellement.

Le profil de formation est précisé dans les services d'aide à la démarche de formation (N/Référence : RP, art. 14). Il s'agit donc d'une fiche technique où la corrélation entre les intentions de l'adulte à court, à moyen et à long terme et les possibilités offertes par l'éducation des adultes est traduite en objectifs de formation qui serviront notamment à déterminer l'horaire de cours de l'adulte. Par ailleurs, le profil de formation doit tenir compte du projet de l'adulte qui peut être déterminé ou à déterminer en cours de formation. Dans ce dernier cas, le personnel des SARCA pourra accompagner l'adulte à clarifier son projet.

Le profil de formation est l'une des pièces justificatives servant à démontrer la réalité et l'exactitude des services offerts à l'adulte. Il comprend les renseignements suivants :

- les nom et prénom de l'adulte ainsi que son code permanent;
- le nom ou le code du centre d'éducation des adultes;
- l'évaluation des acquis, s'il y a lieu;
- l'objectif de formation;
- la liste des cours et le nombre d'unités manquant pour atteindre les objectifs des services d'enseignement suivants : soutien pédagogique, alphabétisation, présecondaire, intégration socioprofessionnelle, intégration sociale, premier cycle du secondaire, second cycle du secondaire, préparation à la formation professionnelle, préparation aux études postsecondaires et francisation;
- la séquence normale des cours pour l'atteinte des objectifs de formation à court terme;
- la date prévue du début de la formation pour le service fréquenté;
- une estimation de la durée de la formation prévue et de la date de fin anticipée en formation générale des adultes;
- la source de financement;
- la signature et la date manuscrites apposées par la ou les personnes désignées par la direction du centre;

- la signature et la date manuscrites apposées par l'adulte.

Dans le cas des établissements privés, l'article 7 du [Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire](#) fournit des renseignements précis quant à la forme et à la teneur de ces dossiers.

5 SERVICES D'ACCUEIL ET DE RÉFÉRENCE

N/Référence : LIP, art. 250

En conformité avec la [Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue](#) (2002), les services d'accueil et de référence ont été bonifiés par l'ajout des services de conseil et d'accompagnement. Ces services sont maintenant connus sous l'appellation « services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) ».

Les adultes peuvent bénéficier des SARCA en amont de leur inscription ou pendant leurs études en formation générale ou en formation professionnelle. Ces services visent à les soutenir dans leur prise de décision au regard d'un projet de formation qui correspond à leurs buts personnels et professionnels et à leur fournir l'aide nécessaire tout au long de la réalisation de leur projet.

Le projet de l'adulte repose sur des éléments personnels et environnementaux, parfois d'une manière très explicite, parfois de façon plus implicite. Chez l'adulte, ces éléments correspondent notamment à :

- ses acquis, ses capacités cognitives et intellectuelles ainsi que sa santé physique et psychologique;
- ses champs d'intérêt ainsi que ses aspirations scolaires et professionnelles;
- ses responsabilités familiales et communautaires ainsi que sa situation économique et professionnelle;
- sa vision de la situation du marché du travail ainsi que son engagement social et culturel.

Tous ces éléments sont déterminants dans la précision du projet de l'adulte ainsi que dans l'établissement de son profil de formation. Selon leur importance respective, ils serviront à la mise à jour constante du projet de l'adulte, en fonction de ses choix. Le projet est la pierre angulaire de toute sa démarche de formation. Différents [documents de référence](#) apportent des précisions sur ce sujet.

En somme, les SARCA se présentent comme un ensemble intégré de services qui permettent à l'adulte :

L'accueil	<ul style="list-style-type: none">• de clarifier et de valider la nature de sa demande, de faire un état de sa situation, de connaître les possibilités qui s'offrent à lui et les suites à donner pour élaborer et réaliser son projet.
L'information	<ul style="list-style-type: none">• de se renseigner sur les programmes d'études, les professions ou les métiers et le monde du travail, les ressources éducatives de la commission scolaire et les différents services offerts dans la communauté, tout en étant encouragé et guidé pour se documenter lui-même.
L'exploration des acquis	<ul style="list-style-type: none">• d'obtenir une analyse de son dossier scolaire et extrascolaire pour situer ses acquis; d'être dirigé vers les services de reconnaissance des acquis et des compétences en formation générale des adultes et en formation professionnelle ou vers d'autres services appropriés à sa situation et d'évaluer les conditions de faisabilité d'un éventuel projet professionnel ou de formation.
L'orientation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">• d'évaluer, d'adapter ou d'effectuer des choix professionnels en fonction de sa situation, de ses expériences, de ses aspirations et du monde du travail.
L'accompagnement	<ul style="list-style-type: none">• de recevoir l'aide et le conseil dont il a besoin tout au long de sa démarche, c'est-à-dire durant les différentes étapes de conception et de réalisation de son projet; de bénéficier d'actions de soutien et de suivi pour renforcer sa mobilisation et son engagement dans son projet.

La commission scolaire doit être proactive et agir en partenariat avec ses collaborateurs externes pour joindre la population visée par la [Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue](#) (2002) et répondre aux orientations de la [Politique de la réussite éducative – Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir](#) (2017).



Le financement fait partie de l'allocation de base prévue aux règles budgétaires 2018-2019.

6 RECONNAISSANCE DES ACQUIS

N/Référence : LIP, art. 250

Tout adulte qui a fait des apprentissages à l'extérieur du cadre scolaire, peu importe sa formation, peut se faire reconnaître les acquis résultant de ces apprentissages dans le système de sanction. Pour être reconnus, les acquis extrascolaires doivent être évalués, conformément aux modalités définies par le Ministère et par les commissions scolaires.

Différents dispositifs sont utilisés pour l'évaluation :

- examen de la formation générale des adultes sans que l'adulte ait suivi le cours (examen seulement);
- univers de compétences génériques;
- épreuve synthèse en français, langue seconde ou en anglais, langue seconde (*Prior Learning Examination*);
- tests d'équivalence de niveau de scolarité;

- tests du General Educational Development Testing Service (GEDTS).

Ces dispositifs sont précisés dans le [Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : Formation générale des jeunes; Formation générale des adultes; Formation professionnelle.](#) Les codes associés aux épreuves sont présentés en annexe.

Les commissions scolaires peuvent aussi reconnaître, par équivalence, des acquis déjà confirmés par une autorité compétente du Québec ou de l'extérieur du Québec. Ces équivalences doivent être attribuées conformément au [Guide de gestion de la sanction des épreuves ministérielles.](#)

Depuis février 2018, lorsqu'un élève échoue à un ou à plusieurs tests du GEDTS, il ne reprend que celui ou ceux échoués. Si l'élève effectue la reprise de ses tests dans le même organisme scolaire pendant la même année scolaire, la même déclaration pourra être réutilisée. Aucun autre organisme scolaire ne peut transmettre une déclaration GEDTS pour ce même élève pendant la même année scolaire.



L'allocation pour la reconnaissance des acquis est établie selon les modalités décrites dans les règles budgétaires 2018-2019.

7 SERVICES ÉDUCATIFS

N/Référence : RP, art. 1

Cette section présente l'ensemble des services éducatifs en formation générale des adultes.

Les services éducatifs de la formation générale des adultes comprennent des services de formation, des services d'éducation populaire et des services complémentaires. Les services de formation englobent des services d'enseignement et des services d'aide à la démarche de formation (voir le schéma 1). Ceux-ci sont traités aux sections 7.1, 7.2 et 7.3. Quant aux services complémentaires et aux services d'éducation populaire, ils sont traités aux sections 7.4 et 7.5.

7.1 Services d'enseignement

N/Référence : RP, art. 3

Le Régime pédagogique de la formation générale des adultes prévoit dix services d'enseignement qui permettent de répondre aux besoins et aux objectifs des adultes.

Services d'enseignement correspondant à la formation générale de base

Parmi les dix services d'enseignement, six correspondent à la formation générale de base. Celle-ci est un préalable à la formation professionnelle, à tout le moins jusqu'à la 3^e et à la 4^e année du secondaire. En outre, la formation générale de base et le diplôme d'études secondaires, plus particulièrement, sont essentiels pour accéder aux études supérieures.

Pour les nouveaux cours et les nouveaux programmes d'études

Formation de base commune (FBC)

Ce programme de formation associé au nouveau curriculum à la formation générale des adultes regroupe treize programmes d'études. Chacun des cours de ces programmes d'études relève principalement d'un des services d'enseignement suivants : l'alphabétisation, le présecondaire ou le premier cycle du secondaire.

La FBC vise à rehausser les compétences de l'adulte, à accroître son autonomie dans l'exercice de ses rôles sociaux et à favoriser son épanouissement personnel, intellectuel et culturel.

Formation de base diversifiée (FBD)

Ce programme de formation associé au nouveau curriculum à la formation générale des adultes regroupe des programmes dont les contenus de formation relèvent des services d'enseignement du second cycle du secondaire, de la préparation à la formation professionnelle et de la préparation aux études postsecondaires.

La FBD conduit à l'obtention du diplôme d'études secondaires, à la poursuite d'études en formation professionnelle ou à la poursuite d'études postsecondaires. La majorité des programmes qui la constituent sont une adaptation des programmes d'études de la formation générale des jeunes du second cycle du secondaire.

7.1.1 Alphabétisation

N/Référence : RP, art. 5

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes qui souhaitent améliorer leurs habiletés en lecture, en écriture et en calcul de base.

Les cours d'alphabétisation de la formation de base commune sont centrés sur l'appropriation des règles de base en lecture, en écriture et en calcul ainsi que sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ils visent une plus grande autonomie de l'adulte dans les communications de la vie

courante et reposent sur une synergie des apprentissages en français, langue d'enseignement, en mathématique et en informatique.

7.1.2 Présecondaire

N/Référence : RP, art. 6

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes qui ont cessé leur formation avant la fin de la 6^e année scolaire au Québec ou de son équivalent.

Le présecondaire est axé sur l'apprentissage des disciplines de base, telles que la langue d'enseignement, la mathématique, certains savoirs scientifiques et la langue seconde. L'adulte est également initié aux situations courantes associées à l'exercice des rôles sociaux.

7.1.3 Premier cycle du secondaire

N/Référence : RP, art. 7

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes qui ont cessé leur formation avant la fin de leur 8^e année scolaire au Québec ou de son équivalent. Il correspond à la 1^{re} et à la 2^e année du secondaire.

Le premier cycle du secondaire est consacré au traitement de situations courantes qui relèvent des rôles sociaux ainsi qu'à la consolidation des apprentissages dans les disciplines de base. Les savoirs essentiels associés au premier cycle du secondaire sont préalables à l'entrée en formation de base diversifiée.

7.1.4 Second cycle du secondaire

N/Référence : RP, art. 8

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes qui n'ont pas obtenu leur diplôme d'études secondaires et qui désirent parfaire leur formation en vue de l'obtenir.

Le second cycle du secondaire comprend un ensemble diversifié de programmes d'études et de cours dans les matières obligatoires et dans les matières à option qui concourent à l'obtention du diplôme d'études secondaires.

7.1.5 Préparation à la formation professionnelle

N/Référence : RP, art. 12

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes dont le profil de formation établit la nécessité de suivre un ou plusieurs cours avant la poursuite d'études à la formation professionnelle.

Les programmes d'études des premier et second cycles du secondaire comportent des cours qui peuvent être déclarés dans ce service d'enseignement.

Une personne admise à la formation professionnelle peut acquérir, en concomitance, des unités de formation générale, y compris les unités exigées pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. En 2018-2019, les règles budgétaires prévoient une mesure relative à un financement supplémentaire pour les adultes de moins de 20 ans en concomitance à horaire intégré (FGA-FP).

7.1.6 Préparation aux études postsecondaires

N/Référence : RP, art. 13

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes dont le profil de formation établit la nécessité de suivre un ou plusieurs cours avant la poursuite d'études postsecondaires. Ces adultes sont généralement titulaires d'un premier diplôme. Ils doivent d'abord s'inscrire à ce service d'enseignement pour suivre les cours ciblés.

Les programmes d'études des premier et second cycles du secondaire comportent des cours qui peuvent être déclarés dans ce service d'enseignement.

7.1.7 Soutien pédagogique

N/Référence : RP, art. 4

Ce service d'enseignement permet aux centres d'éducation des adultes de mettre en place un soutien pédagogique particulier pour, d'une part, accueillir les adultes qui font un retour en formation et, d'autre part, contrer les difficultés d'apprentissage au cours de la formation.

L'offre de cours liée à ce service d'enseignement promeut notamment la réflexion des adultes au regard de leur projet de formation, leur engagement dans la démarche de formation entreprise et le développement de meilleures méthodes de travail. Elle contribue également à offrir un soutien linguistique aux adultes dont la langue maternelle n'est pas le français, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas déjà inscrits au service d'enseignement de la francisation.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur procède actuellement à la mise à jour du programme d'études lié à ce service d'enseignement : *Services d'entrée en formation*.

7.1.8 Intégration sociale

N/Référence : RP, art. 9

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes qui présentent des difficultés d'adaptation sur le plan psychique, intellectuel, social ou physique.

Le programme d'études lié à ce service vise à faciliter l'identification d'un projet de participation sociale et à intensifier la démarche d'autonomie de l'adulte vers la réalisation de son projet. Les conditions de réussite de l'adulte s'appuient sur l'engagement de ce dernier, du personnel et des partenaires qui faciliteront la mise en œuvre d'un projet réaliste. Elles se fondent également sur le transfert des apprentissages dans le milieu d'appartenance de l'adulte.

7.1.9 Intégration socioprofessionnelle

N/Référence : RP, art. 10

Ce service d'enseignement constitue une réponse à la diversification de l'offre de formation auprès des adultes qui désirent intégrer le marché du travail et se maintenir en emploi. Il s'adresse à des adultes peu scolarisés ou qui ont peu d'expérience professionnelle.

Le programme d'études lié à ce service a été révisé et est offert depuis 2011. Il permet à l'adulte d'élaborer un projet professionnel, de développer des aptitudes socioprofessionnelles, d'acquérir des compétences professionnelles et d'apprendre à planifier et à organiser sa recherche d'emploi. Il offre à l'adulte la possibilité de s'approprier une démarche en vue d'actualiser ou de développer ses compétences pour relever les défis liés aux nouvelles réalités du monde du travail.

Le programme a été bonifié par 2 cours de 25 heures en 2018 : Gestion des conflits au travail (ISP 3033-1) et Défi emploi (ISP-3034-1).

L'offre de formation en intégration socioprofessionnelle peut conduire au certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA) ou au certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS).

Trois codes de cours supplémentaires ont été ouverts pour le cours Formation à un métier semi-spécialisé : Formation à un deuxième métier semi-spécialisé I (ISP-3026-5); Formation à un deuxième métier semi-spécialisé II (ISP-3027-5); et Formation à un deuxième métier semi-spécialisé III (ISP-3028-5). Ces codes doivent être utilisés pour les heures de préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé requises lorsqu'un adulte souhaite obtenir un deuxième CFMS. Les conditions de sanction pour l'obtention du CFMS sont précisées au point 8.4.1 du présent document.

Il existe une passerelle CFMS-DEP donnant accès à la formation professionnelle. Pour en bénéficier, la personne doit être titulaire du CFMS et avoir cumulé les unités de 2^e année du secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique.

La liste des programmes d'études professionnelles accessibles par la passerelle se trouve dans le document administratif ayant trait à la formation professionnelle (2018-2019).

7.1.10 Francisation

N/Référence : RP, art. 11

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes dont la langue maternelle n'est pas le français. Il leur permet de développer des habiletés de base en français tant à l'oral qu'à l'écrit.

En plus d'améliorer leur connaissance de la langue française, les adultes allophones peuvent participer à des activités qui favorisent leur intégration linguistique, sociale et scolaire ou professionnelle à la société d'accueil québécoise.

Le nouveau programme d'études ministériel Francisation est offert depuis janvier 2015.

Ce programme est issu du référentiel commun entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, c'est-à-dire de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes et du Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec.

7.2 Implantation du nouveau curriculum et fermeture des codes de cours

Au cours des dernières années, le Ministère a mis à jour les programmes d'études établis par le ministre. Ces derniers sont mieux adaptés aux différents contextes de vie des adultes et aux situations auxquelles ils doivent faire face de nos jours.

Ces programmes d'études, regroupés en domaines d'apprentissage en fonction de leurs champs de savoirs, sont subdivisés en cours.

L'implantation obligatoire des cours du nouveau curriculum à la formation générale des adultes entraîne une fermeture des codes de cours par étapes :

- pour la formation de base commune, cette obligation a débuté en 2016-2017, ce qui a mené à la fermeture des anciens codes de cours des services d'enseignement de l'alphabétisation, du présecondaire et du premier cycle du secondaire le 30 juin 2017;
- pour la formation de base diversifiée et le programme d'études Intégration socioprofessionnelle, implantés de façon obligatoire à partir de l'année scolaire 2017-2018, les anciens codes de cours des programmes d'études du second cycle du secondaire ayant une offre de remplacement dans le nouveau curriculum sont fermés à compter du 30 août 2018.
- les codes de cours des programmes d'études suivants fermeront au 30 juin 2019 :
 - o Mathématique de 5^e secondaire;
 - o Sciences physiques de 4^e secondaire;
 - o Biologie;
 - o Services d'entrée en formation.
 - o Chimie
 - o Physique
- les codes de cours des programmes d'études suivants fermeront au 30 juin 2020 :
 - o Histoire;
 - o Géographie;
 - o Vie économique;
 - o Sciences humaines.

Les commissions scolaires seront informées au moyen des *Info/sanction* des détails concernant les cours qui feront l'objet d'une fermeture. Des précisions seront également apportées sur l'offre de cours en développement et sur leur échéancier d'implantation.

7.3 Services d'aide à la démarche de formation

N/Référence : RP, art. 14

Les services d'aide à la démarche de formation s'inscrivent en continuité avec les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA). Ils ont pour objet de permettre à l'adulte d'établir son projet de formation compte tenu de ses expériences personnelles et professionnelles et de ses objectifs et d'explorer les voies et les ressources disponibles en vue de réaliser son projet de formation, selon son profil de formation.

Ils sont axés sur le projet de formation de l'adulte, alors que les services complémentaires sont centrés sur les conditions environnantes qui influent sur l'apprentissage de l'adulte.

7.4 Services complémentaires

N/Référence : RP, art. 17 et 18

En formation générale des adultes, les services éducatifs complémentaires ont pour objet de favoriser la réussite du projet personnel et professionnel de l'adulte en formation. Un [cadre de référence sur les services éducatifs complémentaires en formation générale des adultes](#) a été produit en 2009.

Les services éducatifs complémentaires regroupent les trois programmes suivants :

Services de soutien à l'apprentissage

Ces services procurent des conditions d'apprentissage favorables à la persévérance et à la réussite scolaires et professionnelles de l'adulte en formation.

Services d'aide, de promotion et de prévention

Ces services visent le développement ou le maintien d'attitudes et de comportements bénéfiques pour la santé et le mieux-être de l'adulte dans toutes ses dimensions.

Services de vie étudiante

Ces services privilégient un environnement stimulant invitant à l'engagement de l'adulte à l'égard de son projet scolaire et professionnel, de son milieu de formation et de sa communauté.

Un document d'accompagnement présentant des [lignes directrices pour assurer la cohérence des actions entreprises au regard de la démarche d'accompagnement de l'adulte ayant des besoins particuliers](#) a été publié en 2017. Ce document s'adresse aux membres du personnel des centres d'éducation des adultes ayant la responsabilité d'entamer une démarche d'aide avec un adulte ayant des besoins particuliers, d'élaborer son dossier d'aide particulière et de mettre en place des mesures d'adaptation.



Les services complémentaires ne sont pas gratuits (Loi sur l'instruction publique, art. 3). Toutefois, les règles budgétaires prévoient un financement particulier destiné à améliorer l'accès aux services complémentaires pour l'ensemble des adultes. Le financement de ces services est intégré dans l'allocation de base. On évalue à près de 80 \$ par élève équivalent temps plein la somme allouée

aux ressources de soutien. L'aide additionnelle pour les adultes ayant des besoins particuliers répond aux besoins des adultes inscrits tant en formation générale des adultes qu'en formation professionnelle et est répartie en fonction des règles de fonctionnement établies dans chacune des commissions scolaires.

7.5 Services d'éducation populaire

N/Référence : RP, art. 15 et 16

Les services d'éducation populaire offrent la possibilité à l'adulte ou à un groupe d'adultes de suivre une formation qui répond à un besoin précis ou qui a pour objectif de leur permettre de collaborer au développement intellectuel, social et culturel de leur milieu.

Ces services contribuent à l'accroissement d'une culture de formation continue. Ils peuvent également constituer une porte d'entrée pour aller vers d'autres services éducatifs.

Chaque commission scolaire définit les objectifs de ses services d'éducation populaire.

Les apprentissages ne donnent pas lieu à l'attribution d'unités aux fins de la sanction des études.



Les commissions scolaires autofinancent les services d'éducation populaire qu'elles offrent.

8 ÉVALUATION DES APRENTISSAGES ET SANCTION DES ÉTUDES

Cette section présente de l'information sur l'évaluation des apprentissages et la sanction des études. Le Ministère établit et met à jour les modalités administratives qui s'appliquent à l'évaluation des apprentissages et à la sanction des études dans le [Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : Formation générale des jeunes; Formation générale des adultes; Formation professionnelle.](#)

8.1 Évaluation des apprentissages

N/Référence : RP, art. 25 à 29

Les apprentissages correspondant aux objectifs des programmes d'études sont évalués selon les normes et conditions déterminées par le ministre et par les commissions scolaires, selon leurs responsabilités respectives. Le ministre détermine et fait connaître la liste des programmes d'études et des cours pour lesquels il prépare des épreuves sous sa responsabilité.

Les épreuves liées aux unités de matières obligatoires pour l'obtention du DES sont de responsabilité ministérielle et sont prescrites. Pour les matières à option en formation de base diversifiée, le Ministère a produit des prototypes pour les épreuves qui sont de responsabilité locale.

Le Ministère délivre à l'adulte un relevé des apprentissages énumérant les cours réussis et le nombre d'unités qu'il a obtenues.

L'évaluation liée à la reconnaissance des acquis extrascolaires se fait au moyen d'une épreuve ou d'une démarche officielle. La réussite permet, dans certains cas, l'attribution d'unités (voir l'annexe IV).

8.2 Définitions du domaine d'évaluation et épreuves

La définition du domaine d'évaluation assure la correspondance entre les cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, mais ne peut en aucun cas les remplacer dans la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées par le Ministère après le 30 juin 2014 sont prescrites. Par conséquent, les définitions du domaine d'évaluation sont les documents de référence pour

l'élaboration de toute épreuve, autant les épreuves ministérielles que celles élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les grilles d'évaluation à interprétation critérielle intégrées aux DDE depuis 2018-2019 deviennent également prescrites. Ce matériel d'accompagnement assure des pratiques évaluatives équitables et valides à l'échelle provinciale⁴.

Lorsqu'une épreuve relève du Ministère, il est important de s'assurer, auprès de la Direction de la sanction des études, que cette épreuve est accessible avant d'offrir le cours.

La Société GRICS (BIM) élabore également des définitions du domaine d'évaluation si elle en reçoit le mandat des commissions scolaires. Pour des raisons d'ordre éthique, seuls les responsables de l'élaboration des définitions du domaine d'évaluation peuvent en modifier le contenu.

8.3 Diffusion des épreuves

La Direction de la sanction des études envoie les avis par courriel à la personne responsable de la sanction des études et de l'administration des épreuves ministérielles pour la formation générale des adultes dans les commissions scolaires. Il importe de vérifier la conformité des renseignements inscrits dans la base de données GDUNO concernant cette opération afin de garantir le bon déroulement de celle-ci.

8.4 Sanction des études

N/Référence : RP, art. 30 et 32.1

Les activités de sanction des études concernent :

- les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires;
- la confidentialité et la sécurité des épreuves; l'application des instruments d'évaluation sommative; la transmission des résultats;
- la délivrance des documents officiels.

L'article 30 du Régime pédagogique de la formation générale des adultes décrit les conditions de sanction des études en vigueur pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Les résultats de l'évaluation en aide à l'apprentissage ne contribuent pas à la sanction des études. Il en va de même pour les résultats des épreuves diagnostiques et des tests de classement. Le document [Politique d'évaluation des apprentissages](#) (2003) vise à généraliser les orientations en matière d'évaluation.

8.4.1 Certificat de formation à un métier semi-spécialisé

L'article 32.1 du Régime pédagogique de la formation générale des adultes décrit les conditions de sanction pour l'obtention du certificat de formation à un métier semi-spécialisé⁵. Les précisions qui suivent sont complémentaires à l'article 32.1.

Au sujet de la formation générale suivie :

- L'adulte qui démontre avoir acquis les compétences des programmes d'études ministériels en langue d'enseignement et en mathématique du présecondaire pourra faire uniquement la formation pratique. Il peut faire la démonstration de ses acquis en fournissant un relevé des apprentissages (bulletin) ou une preuve de réussite des épreuves de reconnaissance des acquis ou de l'évaluation de compétences. Cette évaluation s'appuie sur les exemples de tâches fournis à l'annexe VII. Ces tâches correspondent aux compétences requises pour l'exercice d'un métier semi-spécialisé.
- Si l'adulte ne peut se conformer aux exigences mentionnées ci-dessus, le centre lui offrira d'effectuer les apprentissages en concomitance avec la formation pratique.

4. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, *Politique d'évaluation des apprentissages*, 2003, p. 55.

5. Des *Info/Sanction* fournissent des précisions sur les acquis de formation reconnus pour l'obtention du certificat 08-09-027, sur les modalités de délivrance 13-14-008 ainsi que sur l'ouverture et la fermeture des codes de métiers semi-spécialisés inscrits au répertoire des métiers semi-spécialisés 13-14-015 et 12-13-09.

- En matière de langue seconde, le centre d'éducation des adultes vérifiera les acquis équivalant à 100 heures de formation à partir de l'appréciation du vécu relaté par l'adulte. Cette appréciation est fondée sur ses expériences personnelles, sa formation antérieure formelle, non formelle ou informelle, des activités qu'il a accomplies dans un centre de loisirs ou à l'éducation populaire.
- Les centres peuvent assurer l'atteinte du niveau de scolarité correspondant au présecondaire, sans que l'adulte ait à suivre 450 heures de formation générale.

Dans tous les cas, les adultes seront encouragés à rehausser leur niveau de formation générale.

Au sujet de la formation pratique, la durée minimale de 450 heures est prescrite et se répartit ainsi :

- Les 75 heures de formation associées à la préparation au marché du travail correspondent à l'un ou l'autre des cours du programme d'études *Intégration socioprofessionnelle*, qui touche les dimensions *Choix professionnel, Intégration et maintien en emploi* et *Recherche d'emploi*.
- Les 375 heures de formation associées à la préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé qui correspondent aux trois codes de cours Formation à un métier semi-spécialisé I ou aux trois codes de cours Formation à un métier semi-spécialisé II doivent être accomplies majoritairement en entreprise, dans le cadre d'un stage, et conduire à la maîtrise des compétences spécifiques d'un métier semi-spécialisé.

8.5 Documents officiels décernés par le ministre

Le ministre décerne à l'adulte les documents officiels suivants :

- le diplôme d'études secondaires;
- le relevé des apprentissages (comprenant les résultats obtenus au secondaire), imprimé conformément au calendrier des publications du système Charlemagne;
- l'attestation d'équivalence de niveau de scolarité de 5^e secondaire, lorsque l'adulte réussit les tests d'équivalence de niveau de scolarité;
- le certificat d'équivalence d'études secondaires, lorsque l'adulte réussit les tests du General Educational Development Testing Service. Une attestation est également décernée par l'American Council on Education;
- le certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes;
- le certificat de formation à un métier semi-spécialisé.

8.6 Transmission des résultats

À la demande du ministre et en conformité avec les exigences de cette demande, la commission scolaire transmet les résultats de l'adulte au Ministère. Les renseignements nécessaires à la transmission des résultats se trouvent dans le [Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : Formation générale des jeunes, Formation générale des adultes, Formation professionnelle.](#)

Les résultats obtenus par l'adulte dans chacun des cours sont conservés par la commission scolaire conformément à la Loi sur les archives (RLRQ., c. A-21.1).

ANNEXE I – SIGLES UTILISÉS EN FGA

AENS :	Attestation d'équivalence de niveau de scolarité
CEES :	Certificat d'équivalence d'études secondaires
CFISA :	Certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes
CFMS :	Certificat de formation à un métier semi-spécialisé
DDE :	Définitions du domaine d'évaluation
DEP :	Diplôme d'études professionnelles
DES :	Diplôme d'études secondaires
DSE :	Direction de la sanction des études
ES :	Épreuve synthèse
FBC :	Formation de base commune
FBD :	Formation de base diversifiée
FGA :	Formation générale des adultes
FP :	Formation professionnelle
GEDTS :	General Educational Development Testing Service
GDUNO :	Gestion des données uniques des organismes
LIP :	Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3)
MEES :	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MIDI :	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
PGEAFC :	Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue
PLE :	Prior Learning Examination
RP FGA :	Régime pédagogique de la formation générale des adultes
SARCA :	Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement
TENS :	Tests d'équivalence de niveau de scolarité
UCG :	Univers de compétences génériques

ANNEXE II – RÉFÉRENCES

[Ariane – gestion des données d’identification de l’élève](#)

[Cadre de référence sur les services éducatifs complémentaires en formation générale des adultes](#)

[Charte de la langue française](#)

[Conditions d’admission – Programmes d’études conduisant au diplôme d’études collégiales](#)

[Droits de scolarité exigés des élèves venant de l’extérieur du Québec](#)

[Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : Formation générale des jeunes; Formation générale des adultes; Formation professionnelle](#)

[Loi sur les archives](#)

[Loi sur l’enseignement privé](#)

[Loi sur l’instruction publique](#)

[Loi sur l’instruction publique pour les autochtones – Cris, Inuit et Naskapis](#)

[Loi sur les élections scolaires](#)

[Loi sur l’aide financière aux études](#)

[Politique d’évaluation des apprentissages](#)

[Politique de la réussite éducative](#)

[Politique gouvernementale d’éducation des adultes et de formation continue](#)

[Règles budgétaires 2018-2019](#)

[Régime pédagogique de la formation générale des adultes](#)

[Règlement sur la définition de résident du Québec de la Loi sur l’instruction publique](#)

[Règlement sur la définition de résident du Québec de la Loi sur l’enseignement privé](#)

[Règlement sur les établissements d’enseignement privés à l’éducation préscolaire, au primaire et au secondaire](#)

ANNEXE III – LES QUATRE TYPES DE SERVICES DE FORMATION DE LA PARTICIPATION AU COURS

ÉLÉMENTS COMPARATIFS	TYPE DE SERVICE DE FORMATION		
	1- Fréquentation	2- Formation à distance	3- Autodidaxie
Admission à la FGA	Mêmes règles et modalités d'admission pour les adultes dans les trois types de service de formation.		
Inscription à un cours	Mêmes règles et modalités d'inscription pour les adultes dans les trois types de service de formation.		
Déclaration de service	L'adulte est déclaré dans un type de service de formation auquel est associé un service d'enseignement.		
Modalités de déclaration	Déclaration des heures de fréquentation indiquées à l'horaire de l'adulte par service d'enseignement. Les heures de déclaration sont compilées entre le premier et dernier jour de fréquentation à un cours. Ces heures ne sont pas assujetties à la sanction du cours.	La déclaration s'effectue au moment de l'inscription au cours. Pour ce qui est du financement, l'adulte est limité à deux inscriptions par code de cours, et ce, tout au long de son parcours de formation dans la commission scolaire.	La déclaration s'effectue à la sanction du cours, soit lors de l'inscription d'un résultat (note, échec ou succès). La démonstration d'un cours sanctionné se fait au moyen d'une fiche d'évaluation ou de verdict dûment remplie versée au dossier de l'adulte.
Financement	En lien avec le calcul du nombre d'heures/élèves généré (900 heures par élève équivalent temps plein [ETP]). Financement à 100 % de l'ETP dans l'enveloppe fermée.	Financement de l'ETP* (heures associées aux unités d'un cours) pondéré à 80% dans une enveloppe ouverte.	Financement de l'ETP* (heures associées aux unités d'un cours) pondéré à 70% dans une enveloppe fermée.
Horaire	Horaire prévu et régulier pour le cours. L'horaire peut varier durant l'année scolaire.	Sans horaire prévu et régulier pour le cours.	Horaire prévu et régulier pour le cours. L'horaire peut varier durant l'année scolaire.
Absence et assiduité	Assiduité compilée pour chaque adulte avec une règle d'arrêt de financement pour 5 jours et plus d'absences consécutives aux cours.	Respect des rendez-vous selon une entente préalable.	Respect des rendez-vous selon une entente préalable. Le registre d'assiduité doit préciser le type de service de formation de l'élève pour le cours.
En classe	Présence en classe obligatoire selon l'horaire.	Présence au cours non obligatoire. Certaines présences au besoin, convenues avec l'enseignant.	Présence en classe non obligatoire, mais une ou des présences recommandées répondant aux besoins de l'adulte.
Relation avec l'enseignant	Avec l'enseignant en classe.	Multiplicité de contact avec l'enseignant : téléphones, courriels, formation en ligne, rencontre au centre au besoin.	Avec l'enseignant en classe.
4- Examen seulement (Reconnaissance des acquis)	Un adulte a le droit de se présenter à une épreuve sans suivre de formation si le personnel scolaire estime qu'il est en mesure de la réussir. Le Ministère alloue un financement pour chaque type d'épreuve (voir règles budgétaires). La commission scolaire doit appliquer les règles de reprise en conformité avec le Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles produit par le Ministère.		

* ETP calculés sur la base du nombre d'unités de 25 heures associées à un cours.

ANNEXE IV – LISTE DES CODES LIÉS AUX DISPOSITIFS DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS

DISPOSITIF DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS	CODE	
	Scolarité en français	Scolarité en anglais
Examen seulement (examen de formation générale des adultes pour la reconnaissance des acquis sans suivre le cours)	Comprend tous les codes de cours actifs	
Épreuve <i>Prior Learning Examination (PLE)</i> pour Anglais, langue seconde	ANG-3012-6 ANG-4437-6 ANG-5557-6 ANG-5558-6	s/o
Épreuve synthèse (ES) pour Français, langue seconde, et pour <i>French, Second Language</i>	s/o	FRE-3094-6 FRE-4092-6 FRE-5095-6 FRE-5096-6
Univers de compétences génériques (UCG), <i>Spheres of Generic Competencies</i> en tant que matière à option de 5 ^e secondaire (aucune limite d'UCG par adulte depuis 2017-2018)	GEN-5051-4 GEN-5052-4 GEN-5054-4 GEN-5060-4 GEN-5061-4 GEN-5062-4 GEN-5063-4 GEN-5064-4 GEN-5065-4 GEN-5066-4 GEN-5067-4	GST-5051-4 GST-5052-4 GST-5054-4 GST-5060-4 GST-5061-4 GST-5062-4 GST-5063-4 GST-5064-4 GST-5065-4 GST-5066-4 GST-5067-4
Tests du <i>General Educational Development Testing Service (GEDTS)</i> en tant que matière à option de 5 ^e secondaire disponible jusqu'en décembre 2019	GEN-5005-8 GEN-5006-7 GEN-5007-7 GEN-5008-7 GEN-5009-7	GST-5005-8 GST-5006-7 GST-5007-7 GST-5008-7 GST-5009-7
Tests d'équivalence de niveau de scolarité du secondaire (TENS), <i>Secondary School Equivalency Tests (SSET)</i>	GEN-T001-0	GST-T001-0
Test de développement général (TDG)	GEN-T002-0	GST-T002-0

**ANNEXE V – LISTE DES CODES DE COURS ET DES PROGRAMMES D'ÉTUDES
DU NOUVEAU CURRICULUM DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET
DES CODES DE COURS D'ÉTABLISSEMENT**

LANGUES / LANGUAGES

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

PROGRAMMES D'ÉTUDES	
Code de cours	Titre du cours
FRA-B121-4	Découverte du monde de l'écrit
FRA-B122-4	Les mots qui parlent
FRA-B123-4	Les phrases de la vie
FRA-B124-4	Des mots pour se comprendre
FRA-B125-4	Une culture qui s'exprime
FRA-B126-4	La parole aux citoyens
FRA-P101-4	Français au quotidien
FRA-P102-4	Communications et consommation
FRA-P103-4	Langue et société
FRA-P104-4	Français d'aujourd'hui
FRA-P105-4	Communications et environnement
FRA-P106-4	Langue et culture
FRA-P107-4	Communications et monde du travail
FRA-1103-4	Vers une langue partagée
FRA-1104-2	Vers de nouveaux horizons
FRA-2101-4	Vers une communication citoyenne
FRA-2102-2	Communications et littérature québécoise
FRA-3101-1	Français, langue d'enseignement, cours 1 – Découvrir des personnages intéressants
FRA-3102-2	Français, langue d'enseignement, cours 2 – Partager des souvenirs
FRA-3103-1	Français, langue d'enseignement, cours 3 – Décoder l'information et la publicité
FRA-3104-1	Français, langue d'enseignement, cours 4 – Informer et exercer une influence
FRA-3105-1	Français, langue d'enseignement, cours 5 – Interpréter et apprécier le texte engagé
FRA-3106-2	Français, langue d'enseignement, cours 6 – Explorer des œuvres de fiction
FRA-4101-2	Français, langue d'enseignement, cours 1 – Découvrir le roman québécois
FRA-4102-1	Français, langue d'enseignement, cours 2 – Faire le récit d'une page d'histoire
FRA-4103-1	Français, langue d'enseignement, cours 3 – S'initier à l'analyse de l'information
FRA-4104-2	Français, langue d'enseignement, cours 4 – Recourir à l'analyse pour traiter un sujet
FRA-5201-2	Français, langue d'enseignement, cours 1 – Défendre des idées
FRA-5202-1	Français, langue d'enseignement, cours 2 – Construire une argumentation
FRA-5203-2	Français, langue d'enseignement, cours 3 – S'initier à la critique littéraire
FRA-5204-1	Français, langue d'enseignement, cours 4 – Explorer l'univers poétique
FRA-5205-2	Français, langue d'enseignement, cours optionnel 1 – Approfondir ses connaissances en français écrit
FRA-5206-2	Français, langue d'enseignement, cours optionnel 2 – Découvrir l'univers dramatique

LANGUES / LANGUAGES (Suite)

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT (Suite)

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT	
Code de cours	Titre du cours
FRA-B011-1	Français, alpha : programme d'établissement
FRA-B012-2	Français, alpha : programme d'établissement
FRA-B013-3	Français, alpha : programme d'établissement
FRA-B014-4	Français, alpha : programme d'établissement
FRA-1021-1	Français, langue d'enseignement, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement
FRA-1022-2	Français, langue d'enseignement, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement
FRA-1023-3	Français, langue d'enseignement, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement
FRA-1024-4	Français, langue d'enseignement, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement
FRA-2021-1	Français, langue d'enseignement, 2 ^e secondaire : programme d'établissement
FRA-2022-2	Français, langue d'enseignement, 2 ^e secondaire : programme d'établissement
FRA-2023-3	Français, langue d'enseignement, 2 ^e secondaire : programme d'établissement
FRA-2024-4	Français, langue d'enseignement, 2 ^e secondaire : programme d'établissement
FRA-3044-1	Français, langue d'enseignement, 3 ^e secondaire : programme d'établissement
FRA-3045-2	Français, langue d'enseignement, 3 ^e secondaire : programme d'établissement
FRA-3046-3	Français, langue d'enseignement, 3 ^e secondaire : programme d'établissement
FRA-3047-4	Français, langue d'enseignement, 3 ^e secondaire : programme d'établissement
FRA-4051-1	Français, langue d'enseignement, 4 ^e secondaire : programme d'établissement
FRA-4052-2	Français, langue d'enseignement, 4 ^e secondaire : programme d'établissement
FRA-4053-3	Français, langue d'enseignement, 4 ^e secondaire : programme d'établissement
FRA-4054-4	Français, langue d'enseignement, 4 ^e secondaire : programme d'établissement
FRA-5131-1	Français, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire : programme d'établissement
FRA-5132-2	Français, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire : programme d'établissement
FRA-5133-3	Français, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire : programme d'établissement
FRA-5134-4	Français, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire : programme d'établissement

LANGUES / LANGUAGES (Suite)

FRENCH, SECOND LANGUAGE

PROGRAM OF STUDY	
Course Codes	Courses
FRE-P101-2	Des mots pour se dire et se situer
FRE-P102-3	Des mots pour une vie saine
FRE-P103-2	Des mots pour se divertir
FRE-1103-3	Propos liés à la consommation
FRE-1104-3	Propos liés à l'environnement physique et social
FRE-2102-3	Propos liés au monde du travail
FRE-3101-1	Français, langue seconde, cours 1 – Participer à une conversation
FRE-3102-1	Français, langue seconde, cours 2 – Découvrir l'univers médiatique
FRE-3103-1	Français, langue seconde, cours 3 – Présenter un passe-temps et en discuter
FRE-3104-1	Français, langue seconde, cours 4 – Comprendre et transmettre des directives
FRE-3105-1	Français, langue seconde, cours 5 – S'informer sur la santé et en discuter
FRE-3106-1	Français, langue seconde, cours 6 – Raconter un événement
FRE-4101-1	Français, langue seconde, cours 1 – Consommer des biens et des services
FRE-4102-1	Français, langue seconde, cours 2 – Présenter un projet et en discuter
FRE-4103-1	Français, langue seconde, cours 3 – Lire et produire des lettres
FRE-4104-1	Français, langue seconde, cours 4 – Explorer l'histoire et la culture
FRE-5101-1	Français, langue seconde, cours 1 – Comprendre et émettre des opinions
FRE-5102-1	Français, langue seconde, cours 2 – Produire des textes narratifs
FRE-5103-2	Français, langue seconde, cours 3 – Communiquer pour trouver un emploi
FRE-5104-2	Français, langue seconde, cours 4 – Communiquer en milieu de travail
FRE-5105-2	Français, langue seconde, cours optionnel 1 – Se familiariser avec les expressions du français québécois
FRE-5106-2	Français, langue seconde, cours optionnel 2 – Explorer la littérature québécoise francophone
INSTITUTIONAL PROGRAM	
Course Codes	Courses
FRE-P001-1	French, Second Language, Presecondary: Institutional Program
FRE-P002-2	French, Second Language, Presecondary: Institutional Program
FRE-P003-3	French, Second Language, Presecondary: Institutional Program
FRE-P004-4	French, Second Language, Presecondary: Institutional Program
FRE-1011-1	French, Second Language, Secondary I: Institutional Program
FRE-1012-2	French, Second Language, Secondary I: Institutional Program
FRE-1013-3	French, Second Language, Secondary I: Institutional Program
FRE-1014-4	French, Second Language, Secondary I: Institutional Program
FRE-2011-1	French, Second Language, Secondary II: Institutional Program
FRE-2012-2	French, Second Language, Secondary II: Institutional Program
FRE-2013-3	French, Second Language, Secondary II: Institutional Program
FRE-2014-4	French, Second Language, Secondary II: Institutional Program
FRE-4051-1	French, Second Language, Secondary IV: Institutional Program
FRE-4052-2	French, Second Language, Secondary IV: Institutional Program
FRE-4053-3	French, Second Language, Secondary IV: Institutional Program
FRE-4054-4	French, Second Language, Secondary IV: Institutional Program
FRE-5081-1	French, Second Language, Secondary V: Institutional Program
FRE-5082-2	French, Second Language, Secondary V: Institutional Program
FRE-5083-3	French, Second Language, Secondary V: Institutional Program
FRE-5084-4	French, Second Language, Secondary V: Institutional Program

LANGUES / LANGUAGES (Suite)

FRANCISATION

PROGRAMME D'ÉTUDES	
Code de cours	Titre du cours
LAN-1019-2	Niveau 1 : Des mots pour se présenter
LAN-2029-4	Niveau 2 : Des mots de tous les jours
LAN-3039-6	Niveau 3 : Des propos au quotidien
LAN-4049-8	Niveau 4 : Des propos sur des thèmes familiers
LAN-4059-8	Niveau 5 : Des discours simples et organisés
LAN-5069-8	Niveau 6 : Des discours détaillés et structurés
LAN-5079-10	Niveau 7 : Des communications sur des thèmes concrets
LAN-5089-10	Niveau 8 : Des communications complexes
PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT	
Code de cours	Titre du cours
LAN-P001-1	Français, langue seconde, présecondaire : programme d'établissement
LAN-P002-2	Français, langue seconde, présecondaire : programme d'établissement
LAN-P003-3	Français, langue seconde, présecondaire : programme d'établissement
LAN-P004-4	Français, langue seconde, présecondaire : programme d'établissement
LAN-P008-8	Français, langue seconde, présecondaire : programme d'établissement
LAN-1021-1	Français, langue seconde, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement
LAN-1022-2	Français, langue seconde, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement
LAN-1023-3	Français, langue seconde, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement
LAN-1024-4	Français, langue seconde, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement
LAN-2021-1	Français, langue seconde, 2 ^e secondaire : programme d'établissement
LAN-2022-2	Français, langue seconde, 2 ^e secondaire : programme d'établissement
LAN-2023-3	Français, langue seconde, 2 ^e secondaire : programme d'établissement
LAN-2024-4	Français, langue seconde, 2 ^e secondaire : programme d'établissement
LAN-3032-1	Français, langue seconde, 3 ^e secondaire : programme d'établissement
LAN-3033-2	Français, langue seconde, 3 ^e secondaire : programme d'établissement
LAN-3034-3	Français, langue seconde, 3 ^e secondaire : programme d'établissement
LAN-3035-4	Français, langue seconde, 3 ^e secondaire : programme d'établissement
LAN-3036-8	Français, langue seconde, 3 ^e secondaire : programme d'établissement
LAN-4081-1	Français, langue seconde, 4 ^e secondaire : programme d'établissement
LAN-4082-2	Français, langue seconde, 4 ^e secondaire : programme d'établissement
LAN-4083-3	Français, langue seconde, 4 ^e secondaire : programme d'établissement
LAN-4084-4	Français, langue seconde, 4 ^e secondaire : programme d'établissement
LAN-5051-1	Français, langue seconde, 5 ^e secondaire : programme d'établissement
LAN-5052-2	Français, langue seconde, 5 ^e secondaire : programme d'établissement
LAN-5053-3	Français, langue seconde, 5 ^e secondaire : programme d'établissement
LAN-5054-4	Français, langue seconde, 5 ^e secondaire : programme d'établissement
LAN-5058-8	Français, langue seconde, 5 ^e secondaire : programme d'établissement

LANGUES / LANGUAGES (Suite)

ENGLISH, LANGUAGE OF INSTRUCTION / LANGUAGE ARTS

PROGRAM OF STUDY	
Course Codes	Courses
ENG-B121-4	Discovering the World of Print
ENG-B122-4	Building Foundations
ENG-B123-4	Satisfying Basic Needs
ENG-B124-4	Accessing Services
ENG-B125-4	Leisure and Personal Interests
ENG-B126-4	Community Life
ENG-P101-4	Opening Doors
ENG-P102-4	Everyday Living
ENG-P103-4	Taking Charge
ENG-P104-4	Discovery and Challenges
ENG-P105-4	Stepping Out
ENG-P106-4	Lifestyle Options
ENG-P107-4	Engagement and Involvement
ENG-1101-4	Informed Choices
ENG-1102-2	Enjoyment and Entertainment I
ENG-2101-2	Enjoyment and Entertainment II
ENG-2102-4	Rights and Responsibilities
ENG-3101-1	English Language Arts, Course 1 – English and Interviews
ENG-3102-2	English Language Arts, Course 2 – English and the World of Work
ENG-3103-3	English Language Arts, Course 3 – English and Persuasion
ENG-4111-1	English Language Arts, Course 1 – English in Poems and Songs
ENG-4112-2	English Language Arts, Course 2 – English and the World of Story
ENG-4113-3	English Language Arts, Course 3 – English to Inform
ENG-5101-1	English Language Arts, Course 1 – English and Plays
ENG-5102-2	English Language Arts, Course 2 – English and Written Narratives
ENG-5103-3	English Language Arts, Course 3 – English, Research and Persuasion
ENG-5107-1	English Language Arts, Optional 1 – English Writing Skills
ENG-5108-1	English Language Arts, Optional 2 – Public Speaking Skills
ENG-5109-1	English Language Arts, Optional 3 – English in Advertising and Marketing
INSTITUTIONAL PROGRAM	
Course Codes	Courses
ENG-B012-2	English, Literacy : Institutional Program
ENG-B013-3	English, Literacy : Institutional Program
ENG-B015-4	English, Literacy : Institutional Program
ENG-1021-1	English Language Arts, Secondary I: Institutional Program
ENG-1022-2	English Language Arts, Secondary I: Institutional Program
ENG-1023-3	English Language Arts, Secondary I: Institutional Program
ENG-1024-4	English Language Arts, Secondary I: Institutional Program
ENG-2021-1	English Language Arts, Secondary II: Institutional Program
ENG-2022-2	English Language Arts, Secondary II: Institutional Program
ENG-2023-3	English Language Arts, Secondary II: Institutional Program
ENG-2024-4	English Language Arts, Secondary II: Institutional Program
ENG-3066-1	English Language Arts, Secondary III: Institutional Program
ENG-3067-2	English Language Arts, Secondary III: Institutional Program
ENG-3068-3	English Language Arts, Secondary III: Institutional Program
ENG-3069-4	English Language Arts, Secondary III: Institutional Program

LANGUES / LANGUAGES (Suite)

ENGLISH, LANGUAGE OF INSTRUCTION / LANGUAGE ARTS (Suite)

INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours
ENG-4051-1	English Language Arts, Secondary IV: Institutional Program
ENG-4052-2	English Language Arts, Secondary IV: Institutional Program
ENG-4053-3	English Language Arts, Secondary IV: Institutional Program
ENG-4054-4	English Language Arts, Secondary IV: Institutional Program
ENG-5151-1	English Language Arts, Secondary V: Institutional Program
ENG-5152-2	English Language Arts, Secondary V: Institutional Program
ENG-5153-3	English Language Arts, Secondary V: Institutional Program
ENG-5154-4	English Language Arts, Secondary V: Institutional Program

ANGLAIS, LANGUE SECONDE

PROGRAMME D'ÉTUDES	
Code de cours	Titre du cours
ANG-P101-4	Opening New Doors
ANG-1101-4	Satisfying Consumer Needs
ANG-2101-4	Establishing Connections
ANG-3101-2	Anglais, langue seconde, cours 1 – Joining a Community
ANG-3102-1	Anglais, langue seconde, cours 2 – It's a Matter of Taste
ANG-3103-1	Anglais, langue seconde, cours 3 – Communicating Information
ANG-4101-2	Anglais, langue seconde, cours 1 – Dare to Compare
ANG-4102-1	Anglais, langue seconde, cours 2 – Stories
ANG-4103-1	Anglais, langue seconde, cours 3 – Expressing Feelings and Opinions
ANG-4104-2	Anglais, langue seconde, cours optionnel – An Issue Close to My Heart
ANG-5101-2	Anglais, langue seconde, cours 1 – Examining Issues
ANG-5102-1	Anglais, langue seconde, cours 2 – Suggestions and Advice
ANG-5103-1	Anglais, langue seconde, cours 3 – Influencing Others
ANG-5104-1	Anglais, langue seconde, cours optionnel 1 – Writing Skills I
ANG-5105-1	Anglais, langue seconde, cours optionnel 2 – Writing Skills II
ANG-5106-2	Anglais, langue seconde, cours optionnel 3 – Current Events
PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT	
Code de cours	Titre du cours
ANG-P001-1	Anglais, langue seconde, présecondaire : programme d'établissement
ANG-P002-2	Anglais, langue seconde, présecondaire : programme d'établissement
ANG-P003-3	Anglais, langue seconde, présecondaire : programme d'établissement
ANG-P004-4	Anglais, langue seconde, présecondaire : programme d'établissement
ANG-1014-4	Anglais, langue seconde : programme d'établissement
ANG-2011-1	Anglais, langue seconde : programme d'établissement
ANG-2012-2	Anglais, langue seconde : programme d'établissement
ANG-2013-3	Anglais, langue seconde : programme d'établissement
ANG-2014-4	Anglais, langue seconde : programme d'établissement
ANG-4041-1	Anglais, langue seconde, 4 ^e secondaire : programme d'établissement
ANG-4042-2	Anglais, langue seconde, 4 ^e secondaire : programme d'établissement
ANG-4043-3	Anglais, langue seconde, 4 ^e secondaire : programme d'établissement
ANG-4044-4	Anglais, langue seconde, 4 ^e secondaire : programme d'établissement

LANGUES / LANGUAGES (Suite)

ANGLAIS, LANGUE SECONDE (Suite)

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT	
Code de cours	Titre du cours
ANG-5071-1	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire : programme d'établissement
ANG-5072-2	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire : programme d'établissement
ANG-5073-3	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire : programme d'établissement
ANG-5074-4	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire : programme d'établissement

WENDAT, LANGUE AUTOCHTONE

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT	
Course Codes	Courses
WEN-4001-1	Wendat yatiatatha' I (Exploration et conversation I) : programme d'établissement
WEN-4002-1	Wendat yatiatatha' II (Exploration et conversation II) : programme d'établissement
WEN-5003-1	İonyionhwentsoy'tenh (Nos coutumes) : programme d'établissement
WEN-5004-1	Ayonhwentsa' (Notre monde) : programme d'établissement
WEN-5005-1	Kwatendotonnionhk (Nos histoires) : programme d'établissement

MIG'MAG, ABORIGINAL LANGUAGE

INSTITUTIONAL PROGRAM	
Course Codes	Courses
MIG-4001-2	Migmewey Dlisudi 01, Secondary IV: Institutional Program
MIG-4002-2	Migmewey Dlisudi 03, Secondary IV: Institutional Program
MIG-5003-2	Migmewey Dlisudi 02, Secondary V: Institutional Program

MOHAWK, ABORIGINAL LANGUAGE

INSTITUTIONAL PROGRAM	
Course Codes	Courses
KAN-4001-2	Kanieh'keha 1 (Mohawk Language, Beginner 1), Secondary IV: Institutional Program
KAN-4002-2	L'Ohen: ton Karih'watekwen (Mohawk Language, Beginner 2 – The Opening Address), Sec IV: Institutional Program
KAN-4003-2	Kanieh'keha (Mohawk Language, Intermediate), Secondary IV: Institutional Program
KAN-5001-3	Kanieh'keha (Mohawk Language, Advanced 1), Secondary V: Institutional Program
KAN-5002-3	Kanieh'keha (Mohawk Language, Advanced 2), Secondary V: Institutional Program

LANGUES / LANGUAGES (Suite)

ESPAGNOL / SPANISH

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
LAN-4071-1	Espagnol, langue moderne, 4 ^e secondaire : programme d'établissement,	LNG-4071-1	Spanish: Institutional Program
LAN-4072-2	Espagnol, langue moderne, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	LNG-4072-2	Spanish: Institutional Program
LAN-4073-3	Espagnol, langue moderne, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	LNG-4073-3	Spanish: Institutional Program
LAN-4074-4	Espagnol, langue moderne, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	LNG-4074-4	Spanish: Institutional Program
LAN-4139-6	Espagnol, langue moderne, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	LNG-4139-6	Spanish: Institutional Program
LAN-5091-1	Espagnol, langue moderne, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	LNG-5091-1	Spanish: Institutional Program
LAN-5092-2	Espagnol, langue moderne, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	LNG-5092-2	Spanish: Institutional Program
LAN-5093-3	Espagnol, langue moderne, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	LNG-5093-3	Spanish: Institutional Program
LAN-5094-4	Espagnol, langue moderne, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	LNG-5094-4	Spanish: Institutional Program
LAN-5164-6	Espagnol 151, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	LNG-5164-6	Spanish 251: Institutional Program

LANGUE ÉTRANGÈRE / FOREIGN LANGUAGE

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
LAN-1014-4	Langue étrangère, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	LNG-1014-4	Foreign Language Secondary I: Institutional Program
LAN-2014-4	Langue étrangère, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	LNG-2014-4	Foreign Language Secondary II: Institutional Program
LAN-3031-4	Langue étrangère, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	LNG-3037-4	Foreign Language Secondary III: Institutional Program
LAN-4064-4	Langue étrangère, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	LNG-4064-4	Foreign Language Secondary IV: Institutional Program
LAN-5084-4	Langue étrangère, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	LNG-5084-4	Foreign Language Secondary V: Institutional Program

MATHÉMATIQUE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE / MATHEMATICS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

MATHÉMATIQUE / MATHEMATICS

PROGRAMME D'ÉTUDES			PROGRAM OF STUDY		
Code de cours	Titre du cours		Course codes	Courses	
MAT-B113-3	Numération		MTH-B113-3	Numeracy	
MAT-B114-2	Le temps en mathématique		MTH-B114-2	Orientation in Time	
MAT-B213-4	Arithmétique appliquée à la monnaie		MTH-B213-4	Arithmetic and Money	
MAT-B214-3	Représentation géométrique de base		MTH-B214-3	Basic Geometric Representations	
MAT-P101-4	Arithmétique appliquée aux finances personnelles		MTH-P101-4	Arithmetic and Personal Finances	
MAT-P102-3	Temps et espace en mathématique		MTH-P102-3	Sense of Space and Time	
MAT-P103-2	Classements ensemblistes et statistiques		MTH-P103-2	Sets and Statistics	
MAT-P104-4	Représentations géométriques		MTH-P104-4	Geometric Representations	
MAT-1101-3	Arithmétique appliquée aux finances		MTH-1101-3	Finance and Arithmetic	
MAT-1102-3	Étude statistique et probabiliste		MTH-1102-3	Statistics and Probability	
MAT-2101-3	Modélisation algébrique		MTH-2101-3	Algebraic Modelling	
MAT-2102-3	Représentations et transformations géométriques		MTH-2102-3	Geometric Representations and Transformations	
MAT-3051-2	Modélisation algébrique et graphique		MTH-3051-2	Algebraic and Graphical Modelling	
MAT-3052-2	Collecte de données		MTH-3052-2	Data Collection	
MAT-3053-2	Représentation géométrique		MTH-3053-2	Geometric Representation	
Culture, société et technique - CST			Cultural, Social and Technical - CST		
Code de cours	Titre du cours		Course codes	Courses	
MAT-4151-1	Modélisation algébrique et graphique en contexte général 1		MTH-4151-1	Algebraic and Graphical Modelling in a General Context	
MAT-4152-1	Collecte de données en contexte général		MTH-4152-1	Data Collection in a General Context	
MAT-4153-2	Représentation géométrique en contexte général 1		MTH-4153-2	Geometric Representation in a General Context 1	
Technico-Sciences - TS			Technical and Scientific - TS		
Code initial	Code corrigé	Titre du cours	Original Code	Correct Code	Courses
MAT-4161-2	MAT-4261-2	Modélisation algébrique et graphique en contexte appliqué 1	MTH-4161-2	MTH-4261-2	Algebraic and Graphical Modelling in an Applied Context 1
MAT-4162-2	MAT-4262-2	Collecte de données en contexte appliqué	MTH-4162-2	MTH-4262-2	Data Collection in an Applied Context
MAT-4163-2	MAT-4263-2	Représentation géométrique en contexte appliqué 1	MTH-4163-2	MTH-4263-2	Geometric Representation in an Applied Context 1
Sciences naturelles - SN			Science - SC		
Code initial	Code corrigé	Titre du cours	Original Code	Correct Code	Courses
MAT-4171-2	MAT-4271-2	Modélisation algébrique et graphique en contexte fondamental 1	MTH-4171-2	MTH-4271-2	Algebraic and Graphical Modelling in a Fundamental Context 1
MAT-4172-2	MAT-4272-2	Collecte de données en contexte fondamental	MTH-4172-2	MTH-4272-2	Data Collection in a Fundamental Context
MAT-4173-2	MAT-4273-2	Représentation géométrique en contexte fondamental 1	MTH-4173-2	MTH-4273-2	Geometric Representation in a Fundamental Context 1

MATHÉMATIQUE / MATHEMATICS (Suite)

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
Culture, société et technique - CST		Cultural, Social and Technical - CST	
MAT-5150-2	Optimisation en contexte général	MTH-5150-2	Optimization in a General Context
MAT-5151-1	Modélisation algébrique et graphique en contexte général 2	MTH-5151-1	Algebraic and Graphical Modelling in a General Context 2
MAT-5152-1	Modèle de répartition de votes et expérience aléatoire	MTH-5152-1	Vote Distribution Models and Random Experiments
Technico-Sciences - TS		Technical and Scientific - TS	
MAT-5160-2	Optimisation en contexte appliqué	MTH-5160-2	Optimization in an Applied Context
MAT-5161-2	Modélisation algébrique et graphique en contexte appliqué 2	MTH-5161-2	Algebraic and Graphical Modelling in an Applied Context 2
MAT-5163-2	Représentation géométrique en contexte appliqué 2	MTH-5163-2	Geometric Representation in an Applied Context 2
Sciences naturelles - SN		Science - SC	
MAT-5170-2	Optimisation en contexte fondamental	MTH-5170-2	Optimization in a Fundamental Context
MAT-5171-2	Modélisation algébrique et graphique en contexte fondamental 2	MTH-5171-2	Algebraic and Graphical Modelling in a Fundamental Context 2
MAT-5173-2	Représentation géométrique en contexte fondamental 2	MTH-5173-2	Geometric Representation in a Fundamental Context 2
Cours optionnels - OPT		Optional Courses - OPT	
MAT-5154-2	Mathématiques financières en contexte général	MTH-5154-2	Financial Mathematics in a General Context
MAT-5164-2	Suites et séries en contexte appliqué	MTH-5164-2	Sequences and Series in an Applied Context
PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
MAT-B011-1	Mathématique, alpha : programme d'établissement	MTH-B011-1	Mathematics, Literacy: Institutional Program
MAT-B013-3	Mathématique, alpha : programme d'établissement	MTH-B013-3	Mathematics, Literacy: Institutional Program
MAT-B014-4	Mathématique, alpha : programme d'établissement	MTH-B014-4	Mathematics, Literacy: Institutional Program
MAT-B015-2	Mathématique, alpha : programme d'établissement	MTH-B015-2	Mathematics, Literacy: Institutional Program
MAT-P022-1	Mathématique, présecondaire : programme d'établissement	MTH-P022-1	Mathematics, Presecondary: Institutional Program
MAT-P023-2	Mathématique, présecondaire : programme d'établissement	MTH-P023-2	Mathematics, Presecondary: Institutional Program
MAT-P024-3	Mathématique, présecondaire : programme d'établissement	MTH-P024-3	Mathematics, Presecondary: Institutional Program
MAT-P025-4	Mathématique, présecondaire : programme d'établissement	MTH-P025-4	Mathematics, Presecondary: Institutional Program

MATHÉMATIQUE / MATHEMATICS (Suite)

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
MAT-1011-1	Mathématique, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	MTH-1011-1	Mathematics, Secondary I: Institutional Program
MAT-1012-2	Mathématique, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	MTH-1012-2	Mathematics, Secondary I: Institutional Program
MAT-1013-3	Mathématique, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	MTH-1013-3	Mathematics, Secondary I: Institutional Program
MAT-1014-4	Mathématique, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	MTH-1014-4	Mathematics, Secondary I: Institutional Program
MAT-2051-1	Mathématique, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	MTH-2051-1	Mathematics, Secondary II: Institutional Program
MAT-2052-2	Mathématique, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	MTH-2052-2	Mathematics, Secondary II: Institutional Program
MAT-2053-3	Mathématique, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	MTH-2053-3	Mathematics, Secondary II: Institutional Program
MAT-2054-4	Mathématique, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	MTH-2054-4	Mathematics, Secondary II: Institutional Program
MAT-3024-0	Mathématique, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	MTH-3024-0	Mathematics, Secondary III: Institutional Program
MAT-3019-1	Mathématique, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	MTH-3019-1	Mathematics, Secondary III: Institutional Program
MAT-3020-2	Mathématique, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	MTH-3020-2	Mathematics, Secondary III: Institutional Program
MAT-3021-3	Mathématique, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	MTH-3021-3	Mathematics, Secondary III: Institutional Program
MAT-3022-4	Mathématique, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	MTH-3022-4	Mathematics, Secondary III: Institutional Program
MAT-4081-1	Mathématique, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	MTH-4081-1	Mathematics, Secondary IV: Institutional Program
MAT-4082-2	Mathématique, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	MTH-4082-2	Mathematics, Secondary IV: Institutional Program
MAT-4083-3	Mathématique, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	MTH-4083-3	Mathematics, Secondary IV: Institutional Program
MAT-4084-4	Mathématique, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	MTH-4084-4	Mathematics, Secondary IV: Institutional Program
MAT-5041-1	Mathématique, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	MTH-5041-1	Mathematics, Secondary V: Institutional Program
MAT-5042-2	Mathématique, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	MTH-5042-2	Mathematics, Secondary V: Institutional Program
MAT-5043-3	Mathématique, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	MTH-5043-3	Mathematics, Secondary V: Institutional Program
MAT-5044-4	Mathématique, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	MTH-5044-4	Mathematics, Secondary V: Institutional Program

SCIENCE ET TECHNOLOGIE / SCIENCE AND TECHNOLOGY

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
SCG-4059-2*	Science générale 1	TSG-4059-2*	TSG-4059-2
SCG-4060-2*	Science générale 2	TSG-4060-2*	TSG-4060-2
SCT-4061-2	Le défi énergétique	TSC-4061-2	The Energy Challenge
SCT-4062-2	Les changements climatiques	TSC-4062-2	Climate Change
SCT-4063-2	La mécanisation du travail	TSC-4063-2	Mechanization of Work
SCT-4064-2	Les matières résiduelles	TSC-4064-2	Waste Management

* Unités à matière optionnelle / Elective subject credits

RELATION AVEC L'ENVIRONNEMENT / RELATIONSHIP WITH ENVIRONMENT

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
SCT-P101-2	Enjeux écologiques des déchets-ressources	TSC-P101-2	Ecological Issues: Resource Waste
SCT-2101-2	Vers une éthique de l'environnement	TSC-2101-2	Environmental Ethics

TECHNOLOGIE / TECHNOLOGY

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
SCT-P121-2	Technologies au quotidien	TSC-P121-2	Everyday Technologies
SCT-2121-3	Efficacité technologique et confort	TSC-2121-3	Effective Use of Technologies and Personal Comfort

INFORMATIQUE / COMPUTER SCIENCE

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
INF-B101-2	Informatique de base	CMP-B101-2	Basic Computer Science
INF-P101-1	Découverte d'un environnement informatique	CMP-P101-1	Computer Environment Awareness
INF-P102-2	Production informatique	CMP-P102-2	Computer Document Production
INF-1101-2	Intégration informatique	CMP-1101-2	Computer Integration
INF-1102-1	Recherche informatique	CMP-1102-1	Computer Search
INF-2101-1	Communications dans un réseau informatique	CMP-2101-1	Computer Network Communications
INF-2102-1	Création informatique	CMP-2102-1	Creative Computer Use
INF-5067-1	Traitement de texte, styles et mise en forme	CMP-5067-1	Word Processing: Styles and Layout
INF-5068-1	Traitement de texte, sections et tableaux	CMP-5068-1	Word Processing: Sections and Tables
INF-5069-1	Tableur électronique, bases du calcul et de la mise en forme	CMP-5069-1	Electronic Spreadsheets: Calculation and Data Presentation Basics
INF-5070-1	Tableur électronique, analyse de données	CMP-5070-1	Electronic Spreadsheets: Data Analysis
INF-5071-2	Exploitation d'une base de données	CMP-5071-2	Operating a Database
INF-5072-2	Création d'une base de données	CMP-5072-2	Creating a Database
INF-5073-2	Infographie vectorielle	CMP-5073-2	Vector Graphics
INF-5074-2	Initiation à l'animation en 2D	CMP-5074-2	Introduction to 2D Animation
INF-5075-2	Infographie matricielle	CMP-5075-2	Raster Graphics
INF-5076-2	Initiation à la modélisation en 3D	CMP-5076-2	Introduction to 3D Modelling
INF-5077-2	Initiation à l'animation en 3D	CMP-5077-2	Introduction to 3D Animation
INF-5078-2	Présentation assistée	CMP-5078-2	Computer-Assisted Presentation
INF-5079-3	Création de documents pour le Web	CMP-5079-3	Creating Web Documents
INF-5080-2	Production multimédia	CMP-5080-2	Multimedia Production
INF-5081-1	Exploration des systèmes d'exploitation	CMP-5081-1	Operating Systems
INF-5082-2	Initiation à la programmation	CMP-5082-2	Introduction to Programming
INF-5083-2	Application émergente en informatique	CMP-5083-2	Emerging Computer Applications
INF-5084-1	Complément de formation en informatique	CMP-5084-1	Supplementary Computer Training
PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
INF- B011-1	Informatique, alpha : programme d'établissement	CMP-B011-1	Computer Science, literacy: Institutional Program
INF- B012-2	Informatique, alpha : programme d'établissement	CMP-B012-2	Computer Science, literacy: Institutional Program
INF- B013-3	Informatique, alpha : programme local	CMP-B013-3	Computer Science, literacy: Institutional Program
INF- B014-4	Informatique, alpha : programme d'établissement	CMP-B014-4	Computer Science, literacy: Institutional Program

INFORMATIQUE / COMPUTER SCIENCE (Suite)

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
INF- P011-1	Informatique, présecondaire : programme d'établissement	CMP-P011-1	Computer Science, Presecondary: Institutional Program
INF- P012-2	Informatique, présecondaire : programme d'établissement	CMP-P012-2	Computer Science, Presecondary: Institutional Program
INF- P013-3	Informatique, présecondaire : programme local	CMP-P013-3	Computer Science, Presecondary: Institutional Program
INF- P014-4	Informatique, présecondaire : programme d'établissement	CMP-P014-4	Computer Science, Presecondary: Institutional Program
INF-1041-1	Micro-informatique, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	CMP-1041-1	Computer Science, Secondary I: Institutional Program
INF-1042-2	Micro-informatique, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	CMP-1042-2	Computer Science, Secondary I: Institutional Program
INF-1043-3	Micro-informatique, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	CMP-1043-3	Computer Science, Secondary I: Institutional Program
INF-1044-4	Micro-informatique, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	CMP-1044-4	Computer Science, Secondary I: Institutional Program
INF-2041-1	Micro-informatique, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	CMP-2041-1	Computer Science, Secondary II: Institutional Program
INF-2042-2	Micro-informatique, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	CMP-2042-2	Computer Science, Secondary II: Institutional Program
INF-2043-3	Micro-informatique, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	CMP-2043-3	Computer Science, Secondary II: Institutional Program
INF-2044-4	Micro-informatique, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	CMP-2044-4	Computer Science, Secondary II: Institutional Program
INF-3045-1	Micro-informatique, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	CMP-3045-1	Computer Science, Secondary III: Institutional Program
INF-3046-2	Micro-informatique, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	CMP-3046-2	Computer Science, Secondary III: Institutional Program
INF-3047-3	Micro-informatique, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	CMP-3047-3	Computer Science, Secondary III: Institutional Program
INF-3048-4	Micro-informatique, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	CMP-3048-4	Computer Science, Secondary III: Institutional Program
INF-4041-1	Micro-informatique, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	CMP-4041-1	Computer Science, Secondary IV: Institutional Program
INF-4042-2	Micro-informatique, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	CMP-4042-2	Computer Science, Secondary IV: Institutional Program
INF-4043-3	Micro-informatique, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	CMP-4043-3	Computer Science, Secondary IV: Institutional Program
INF-4044-4	Micro-informatique, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	CMP-4044-4	Computer Science, Secondary IV: Institutional Program
INF-5051-1	Micro-informatique, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	CMP-5051-1	Computer Science, Secondary V: Institutional Program
INF-5052-2	Micro-informatique, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	CMP-5052-2	Computer Science, Secondary V: Institutional Program
INF-5053-3	Micro-informatique, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	CMP-5053-3	Computer Science, Secondary V: Institutional Program
INF-5054-4	Micro-informatique, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	CMP-5054-4	Computer Science, Secondary V: Institutional Program

MATHÉMATIQUE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE/ MATHEMATICS, SCIENCE AND TECHNOLOGY (Suite)**BIOLOGIE / BIOLOGY**

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
BIO-5070-2	La génétique et ses applications	BLG-5070-2	Applied Genetics
BIO-5071-2	Reproduction et développement	BLG-5071-2	Reproduction and Development
PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
BIO-4041-1	Biologie, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	BLG-4041-1	Biology, Secondary IV: Institutional Program
BIO-4042-2	Biologie, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	BLG-4042-2	Biology, Secondary IV: Institutional Program
BIO-4043-3	Biologie, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	BLG-4043-3	Biology, Secondary IV: Institutional Program
BIO-4044-4	Biologie, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	BLG-4044-4	Biology, Secondary IV: Institutional Program
BIO-5051-1	Biologie, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	BLG-5051-1	Biology, Secondary V: Institutional Program
BIO-5052-2	Biologie, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	BLG-5052-2	Biology, Secondary V: Institutional Program
BIO-5053-3	Biologie, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	BLG-5053-3	Biology, Secondary V: Institutional Program
BIO-5054-4	Biologie, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	BLG-5054-4	Biology, Secondary V: Institutional Program

UNIVERS SOCIAL / SOCIAL SCIENCES

COLLECTIVITÉ ET CULTURE / COMMUNITY AND CULTURE

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
SCH-P121-2	Exploration des traits culturels du Québec	SST-P121-2	Cultural Traits of Québec Society
SCH-1121-1	Valeurs communes et diversité culturelle	SST-1121-1	Shared Values and Cultural Diversity
SCH-2122-1	Projet de solidarité	SST-2122-1	Community Involvement

PRATIQUES DE CONSOMMATION / CONSUMER HABITS

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
SCH-P141-2	Prévention en consommation	SST-P141-2	Consumer Protection
SCH-2141-2	Vigilance en consommation	SST-2141-2	Consumer Vigilance

ÉDUCATION FINANCIÈRE / FINANCIAL EDUCATION

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course Codes	Courses
SCE-5101-1	Économie : Consommer des biens et des services	ECM-5101-1	Economy: Consuming Goods and Services
SCE-5102-1	Économie: Poursuivre des études et intégrer le monde du travail	ECM-5102-1	Economy: Pursuing an Education and Entering the Workforce

GÉOGRAPHIE RÉGIONALE DU QUÉBEC / REGIONAL GEOGRAPHY OF QUEBEC

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course Codes	Courses
GEO-5101-2	Géographie régionale du Québec 1	GGR-5101-2	Regional Geography of Québec 1
GEO-5102-2	Géographie régionale du Québec 2	GGR-5102-2	Regional Geography of Québec 2

UNIVERS SOCIAL / SOCIAL SCIENCES (Suite)

HISTOIRE DU 20^e SIÈCLE / HISTORY OF THE 20th CENTURY

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course Codes	Courses
HIS-5201-2	Histoire du 20 ^e siècle 1	HST-5201-2	History of the 20 th Century 1
HIS-5202-2	Histoire du 20 ^e siècle 2	HST-5202-2	History of the 20 th Century 2

HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA / HISTORY OF QUEBEC AND CANADA

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course Codes	Courses
HIG-4101-2*	Histoire du Québec et du Canada : des origines à 1760	HSG-4101-2*	History Québec Canada : origins to 1760
HIG-4102-2*	Histoire du Québec et du Canada : de 1760 à 1840	HSG-4102-2*	History Québec Canada : From 1760 to 1840
HIS-4103-2	Histoire du Québec et du Canada : de 1840 à 1945	HST-4103-2	History Québec Canada : From 1840 to 1945
HIS-4104-2	Histoire du Québec et du Canada : de 1945 à nos jours	HST-4104-2	History Québec Canada : from 1945 to the Present

* Unités à matière optionnelle / Elective subject credits

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course Codes	Courses
HIS-4051-2	Histoire Mi'gmaq 01 - Gmetginu, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	HST-4051-2	Migmaq History 01 - Gmetginu, Secondary IV: Institutional Program
HIS-4052-2	Historire Mi'gmaq 02 – Astuidaykw, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	HST-4052-2	Migmaq History 02 - Astuidaykw, Secondary IV: Institutional Program
HIS-5053-2	Histoire Mi'gmaq 03 – Questions contemporaines : programme d'établissement	HST-5053-2	Migmaq History 03 - Contemporary Issues, Secondary V: Institutional Program
PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course Codes	Courses
HIS-4030-3	L'origine des Iroquois, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	HST-4030-3	Iroquois Origins, Secondary IV: Institutional Program
HIS-4031-3	Les théories de migration, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	HST-4031-3	Theories of Migration, Secondary IV: Institutional Program
HIS-5060-2	Les effets de la colonisation sur les Premières Nations, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	HST-5060-2	The Effects of Colonization on First Nation People, Secondary V: Institutional Program
HIS-5061-3	Les pensionnats, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	HST-5061-3	Residential Schools, Secondary V: Institutional Program

UNIVERS SOCIAL / SOCIAL SCIENCES (Suite)

MONDE CONTEMPORAIN / CONTEMPORARY WORLD

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
SCH-5101-2	Problèmes et enjeux du monde contemporain 1	SST-5101-2	Contemporary World -Problems and Issues I – Environment, Population and Wealth
SCH-5102-2	Problèmes et enjeux du monde contemporain 2	SST-5102-2	Contemporary World -Problems and Issues II – Power, Tensions and Conflicts

VIE SOCIALE ET POLITIQUE / SOCIAL AND POLITICAL LIFE

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
SCH-P101-2	Coopération et civisme	SST-P101-2	Cooperation and Civic-Mindedness
SCH-1101-1	Démocratie et droit de vote	SST-1101-1	Democracy and the Right to Vote
SCH-2101-2	Droits et responsabilités du citoyen	SST-2101-2	Citizens' Rights and Responsibilities
PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
SCH-P011-1	Univers social, présecondaire : programme d'établissement	SST-P011-1	Social Studies, Presecondary: Institutional Program
SCH-P012-2	Univers social, présecondaire : programme d'établissement	SST-P012-2	Social Studies, Presecondary: Institutional Program
SCH-P013-3	Univers social, présecondaire : programme d'établissement	SST-P013-3	Social Studies, Presecondary: Institutional Program
SCH-P014-4	Univers social, présecondaire : programme d'établissement	SST-P014-4	Social Studies, Presecondary: Institutional Program
SCH-1001-1	Sciences humaines, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	SST-1001-1	Social Studies, Secondary I: Institutional Program
SCH-1002-2	Sciences humaines, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	SST-1002-2	Social Studies, Secondary I: Institutional Program
SCH-1003-3	Sciences humaines, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	SST-1003-3	Social Studies, Secondary I: Institutional Program
SCH-1004-4	Sciences humaines, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	SST-1004-4	Social Studies, Secondary I: Institutional Program
SCH-2001-1	Sciences humaines, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	SST-2001-1	Social Studies, Secondary II: Institutional Program
SCH-2002-2	Sciences humaines, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	SST-2002-2	Social Studies, Secondary II: Institutional Program
SCH-2003-3	Sciences humaines, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	SST-2003-3	Social Studies, Secondary II: Institutional Program
SCH-2004-4	Sciences humaines, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	SST-2004-4	Social Studies, Secondary II: Institutional Program
SCH-3049-1	Sciences humaines, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	SST-3049-1	Social Studies, Secondary III: Institutional Program
SCH-3050-2	Sciences humaines, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	SST-3050-2	Social Studies, Secondary III: Institutional Program
SCH-3051-3	Sciences humaines, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	SST-3051-3	Social Studies, Secondary III: Institutional Program
SCH-3052-4	Sciences humaines, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	SST-3052-4	Social Studies, Secondary III: Institutional Program

UNIVERS SOCIAL / SOCIAL SCIENCES (Suite)

VIE SOCIALE ET POLITIQUE / SOCIAL AND POLITICAL LIFE (Suite)

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
SCH-4031-1	Sciences humaines, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	SST-4031-1	Social Studies, Secondary IV: Institutional Program
SCH-4032-2	Sciences humaines, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	SST-4032-2	Social Studies, Secondary IV: Institutional Program
SCH-4033-3	Sciences humaines, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	SST-4033-3	Social Studies, Secondary IV: Institutional Program
SCH-4034-4	Sciences humaines, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	SST-4034-4	Social Studies, Secondary IV: Institutional Program
SCH-5051-1	Sciences humaines, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	SST-5051-1	Social Studies, Secondary V: Institutional Program
SCH-5052-2	Sciences humaines, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	SST-5052-2	Social Studies, Secondary V: Institutional Program
SCH-5053-3	Sciences humaines, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	SST-5053-3	Social Studies, Secondary V: Institutional Program
SCH-5054-4	Sciences humaines, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	SST-5054-4	Social Studies, Secondary V: Institutional Program

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL / PERSONAL DEVELOPMENT

VIE PERSONNELLE ET RELATIONNELLE / PERSONAL AND SOCIAL DEVELOPMENT

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
PER-P101-2	Changement : passages et défis	PRS-P101-2	Change: Transitions and Challenges
PER-2101-2	Relations interpersonnelles	PRS-2101-2	Interpersonal Relationships

SANTÉ / HEALTH

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
PER-P101-2	Saines habitudes de vie	PRS-P102-2	Healthy Lifestyle Habits
PER-2101-1	Santé psychologique	PRS-2101-1	Psychological Health
PER-2102-1	Santé et sexualité	PRS-2102-1	Health and Sexuality

ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ / PHYSICAL EDUCATION AND HEALTH

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
APH-5046-1	Éducation physique et à la santé, adaptation aux particularités physiologiques	PHA-5046-1	Physical Education and Health: Adaptation to Physiological Characteristics
APH-5047-1	Éducation physique et à la santé, remise en forme	PHA-5047-1	Physical Education and Health: Getting Into Shape
APH-5048-1	Éducation physique et à la santé, développement sportif	PHA-5048-1	Physical Education and Health: Sports Development
APH-5049-1	Éducation physique et à la santé, Secourisme avec RCR	PHA-5049-1	Physical Education and Health: First-Aid Using CPR
PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
APH-1001-1	Éducation physique, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	PHA-1001-1	Physical Education, Secondary I: Institutional Program
APH-1002-2	Éducation physique, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	PHA-1002-2	Physical Education, Secondary I: Institutional Program
APH-2001-1	Éducation physique, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	PHA-2001-1	Physical Education, Secondary II: Institutional Program
APH-2002-2	Éducation physique, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	PHA-2002-2	Physical Education, Sec. II: Institutional Program
APH-3003-1	Éducation physique, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	PHA-3003-1	Physical Education, Secondary III: Institutional Program
APH-3004-2	Éducation physique, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	PHA-3004-2	Physical Education, Secondary III: Institutional Program
APH-4041-1	Éducation physique, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	PHA-4041-1	Physical Education, Secondary IV: Institutional Program
APH-4042-2	Éducation physique, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	PHA-4042-2	Physical Education, Secondary IV: Institutional Program
APH-5041-1	Éducation physique, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	PHA-5041-1	Physical Education, Secondary V: Institutional Program
APH-5042-2	Éducation physique, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	PHA-5042-2	Physical Education, Secondary V: Institutional Program

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL / PERSONAL DEVELOPMENT (Suite)

PRÉVENTION DES DÉPENDANCES / PREVENTING DEPENDENCY

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
PER-5203-1	Prévention de la dépendance liée aux jeux de hasard et d'argent	PRS-5203-1	Preventing Dependency on Gambling
PER-5204-3	Prévention de la toxicomanie	PRS-5204-3	Preventing Dependency on Substances

SEXUALITÉ / HUMAN SEXUALITY

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
PER-5201-3	La sexualité dans toutes ses dimensions	PRS-5201-3	Sexuality in All Its Dimensions
PER-5202-2	Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS)	PRS-5202-2	Prevention of Sexually Transmitted and Blood-Borne Infections (STBBIs)

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL / PERSONAL AND SOCIAL DEVELOPMENT

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
PER-P004-1	Développement personnel et social, présecondaire : programme d'établissement	PRS- P004-1	Personal and Social Development, Presecondary: Institutional Program
PER-P005-2	Développement personnel et social, présecondaire : programme d'établissement	PRS- P005-2	Personal and Social Development, Presecondary: Institutional Program
PER-P006-3	Développement personnel et social, présecondaire : programme d'établissement	PRS- P006-3	Personal and Social Development, Presecondary: Institutional Program
PER-P007-4	Développement personnel et social, présecondaire : programme d'établissement	PRS- P007-4	Personal and Social Development, Presecondary: Institutional Program

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL / PERSONAL DEVELOPMENT (*Suite*)

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL / PERSONAL AND SOCIAL DEVELOPMENT (*Suite*)

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
PER-1001-1	Développement personnel et social, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	PRS-1001-1	Personal and Social Development, Secondary I: Institutional Program
PER-1002-2	Développement personnel et social, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	PRS-1002-2	Personal and Social Development, Secondary I: Institutional Program
PER-1003-3	Développement personnel et social, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	PRS-1003-3	Personal and Social Development, Secondary I: Institutional Program
PER-1004-4	Développement personnel et social, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	PRS-1004-4	Personal and Social Development, Secondary I: Institutional Program
PER-2001-1	Développement personnel et social, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	PRS-2001-1	Personal and Social Development, Secondary II: Institutional Program
PER-2002-2	Développement personnel et social, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	PRS-2002-2	Personal and Social Development, Secondary II: Institutional Program
PER-2003-3	Développement personnel et social, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	PRS-2003-3	Personal and Social Development, Secondary II: Institutional Program
PER-2004-4	Développement personnel et social, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	PRS-2004-4	Personal and Social Development, Secondary II: Institutional Program
PER-3017-1	Développement personnel et social, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	PRS-3017-1	Personal and Social Development, Secondary III: Institutional Program
PER-3018-2	Développement personnel et social, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	PRS-3018-2	Personal and Social Development, Secondary III: Institutional Program
PER-3019-3	Développement personnel et social, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	PRS-3019-3	Personal and Social Development, Secondary III: Institutional Program
PER-3020-4	Développement personnel et social, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	PRS-3020-4	Personal and Social Development, Secondary III: Institutional Program

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL / PERSONAL DEVELOPMENT (Suite)

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL / PERSONAL AND SOCIAL DEVELOPMENT (Suite)

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
PER-4063-1	Développement personnel et social, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	PRS-4063-1	Personal and Social Development, Secondary IV: Institutional Program
PER-4064-2	Développement personnel et social, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	PRS-4064-2	Personal and Social Development, Secondary IV: Institutional Program
PER-4065-3	Développement personnel et social, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	PRS-4065-3	Personal and Social Development, Secondary IV: Institutional Program
PER-4066-4	Développement personnel et social, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	PRS-4066-4	Personal and Social Development, Secondary IV: Institutional Program
PER-5111-1	Développement personnel et social, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	PRS-5111-1	Personal and Social Development, Secondary V: Institutional Program
PER-5112-2	Développement personnel et social, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	PRS-5112-2	Personal and Social Development, Secondary V: Institutional Program
PER-5113-3	Développement personnel et social, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	PRS-5113-3	Personal and Social Development, Secondary V: Institutional Program
PER-5114-4	Développement personnel et social, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	PRS-5114-4	Personal and Social Development, Secondary V: Institutional Program
PER-5141-1	Prévention de la toxicomanie : programme d'établissement	PRS-5141-1	Drug Abuse Education-Alcohol Drugs Medications, Institutional Program
PER-5142-2	Prévention de la toxicomanie : programme d'établissement	PRS-5142-2	Drug Abuse Education-Alcohol Drugs Medications, Institutional Program
PER-5143-3	Prévention de la toxicomanie : programme d'établissement	PRS-5143-3	Drug Abuse Education-Alcohol Drugs Medications, Institutional Program

**VIE PROFESSIONNELLE / DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
WORKING LIFE / CAREER DEVELOPMENT**

CHOIX PROFESSIONNEL / CAREER CHOICE

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
PER-P141-2	Exploration scolaire et professionnelle	PRS-P141-2	Exploring Training and Career Options
PER-2141-2	Actualisation de son projet scolaire et professionnel	PRS-2141-2	Developing a Training and Career Plan

FONCTIONNEMENT DU MONDE DU TRAVAIL / INTRODUCTION TO THE WORLD OF WORK

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
PER-P121-1	Droits et responsabilités au travail	PRS-P121-1	Rights and Responsibilities at Work
PER-2121-1	Culture du monde du travail	PRS-2121-1	Work Culture

ORIENTATION PROFESSIONNELLE PERSONNALISÉE / PERSONALIZED CAREER ORIENTATION

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
PER-5170-2	Vers un choix professionnel	PRS-5170-2	Personalized Career Orientation (Choosing a Career)
PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
PER-4301-1	Développement professionnel, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	PRS-4301-1	Career Development, Secondary IV: Institutional Program
PER-4302-2	Développement professionnel, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	PRS-4302-2	Career Development, Secondary IV: Institutional Program
PER-5301-1	Développement professionnel, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	PRS-5301-1	Career Development, Secondary V: Institutional Program
PER-5302-2	Développement professionnel, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	PRS-5302-2	Career Development, Secondary V: Institutional Program

**VIE PROFESSIONNELLE / DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
WORKING LIFE / CAREER DEVELOPMENT (Suite)**

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE / SOCIOVOCATIONAL INTEGRATION

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
ISP-3015-2	Choix d'une forme de travail	SVI-3015-2	Choosing a Type of Work
ISP-3016-3	Choix d'un métier	SVI-3016-3	Choosing an Occupation
ISP-3017-2	Conciliation travail – vie privée	SVI-3017-2	Reconciling Work and Personal Life
ISP-3018-4	Gestion de ses interactions au travail	SVI-3018-4	Managing Interactions in the Workplace
ISP-3019-3	Gestion de son temps au travail	SVI-3019-3	Time Management in the Workplace
ISP-3020-3	Initiative au travail	SVI-3020-3	Taking Initiative at Work
ISP-3021-4	Formation à un emploi non spécialisé I	SVI-3021-4	Training for an Unskilled Occupation I
ISP-3022-4	Formation à un emploi non spécialisé II	SVI-3022-4	Training for an Unskilled Occupation II
ISP-3023-5	Formation à un métier semi-spécialisé I	SVI-3023-5	Training for a Semiskilled Occupation I
ISP-3024-5	Formation à un métier semi-spécialisé II	SVI-3024-5	Training for a Semiskilled Occupation II
ISP-3025-5	Formation à un métier semi-spécialisé III	SVI-3025-5	Training for a Semiskilled Occupation III
ISP-3026-5	Formation à un deuxième métier semi-spécialisé I	SVI-3026-5	Training for a 2 nd Semiskilled Occupation I
ISP-3027-5	Formation à un deuxième métier semi-spécialisé II	SVI-3027-5	Training for a 2 nd Semiskilled Occupation II
ISP-3028-5	Formation à un deuxième métier semi-spécialisé III	SVI-3028-5	Training for a 2 nd Semiskilled Occupation III
ISP-3029-2	Outils de recherche d'emploi	SVI-3029-2	Job Search Tools
ISP-3030-4	Pistes et sources d'emploi	SVI-3030-4	Job Prospects and Sources of Employment
ISP-3031-3	Entrevues d'emploi	SVI-3031-3	Job Interviews
ISP-3032-4	Actualisation professionnelle	SVI-3032-4	Vocational Upgrading
ISP-3033-1	Gestion des conflits au travail	SVI-3033-1	Managing Conflicts in the Workplace
ISP-3034-1	Défi emploi	SVI-3034-1	Job Search Challenges
PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
ISP-P021-1	ISP - Habiletés cognitives : programme d'établissement	SVI-P021-1	SVI - Cognitive Skills: Institutional Program
ISP-1041-1	ISP - Le droit au travail : programme d'établissement	SVI-1041-1	SVI - Rights at Work: Institutional Program
ISP-1042-1	ISP - Communication orale au travail : programme d'établissement	SVI-1042-1	SVI - Oral Communication Skills at Work: Institutional Program
ISP-1043-1	ISP - Communication écrite au travail : programme d'établissement	SVI-1043-1	SVI - Written Communication Skills at Work: Institutional Program
ISP-1044-1	ISP - Stratégie de résolution de problèmes : programme d'établissement	SVI-1044-1	SVI - Problem Solving Strategies: Institutional Program
ISP-1045-2	ISP - Stage de soutien au placement : programme d'établissement	SVI-1045-2	SVI - Practicum: Meeting the Job Challenge: Institutional Program
ISP-2011-1	ISP - Processus cognitif : programme d'établissement	SVI-2011-1	SVI - Cognitive Processes: Institutional Program

SOUTIEN PÉDAGOGIQUE / PEDAGOGICAL SUPPORT

ENGAGEMENT VERS SA RÉUSSITE / COMMITTING TO SUCCESS

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
EVR-5001-1	Initiation à la démarche de formation	CST-5001-1	Pursuing an Education
EVR-5002-1	Regard sur ma démarche de formation	CST-5002-1	My Learning Plan
EVR-5003-1	Moyens de mieux apprendre	CST-5003-1	Paths to Better Learning
EVR-5004-1	Création d'une production	CST-5004-1	Doing an Assignment
EVR-5005-1	Mieux vivre l'évaluation	CST-5005-1	Coping Well with Evaluation

**ANNEXE VI – LISTE DES COURS ET DES PROGRAMMES D'ÉTUDES
DE L'ANCIEN CURRICULUM**

ARTS

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
ART-1001-1	Arts, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	ARS-1001-1	The Arts, Secondary I: Institutional Program
ART-1002-2	Arts, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	ARS-1002-2	The Arts, Secondary I: Institutional Program
ART-1003-3	Arts, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	ARS-1003-3	The Arts, Secondary I: Institutional Program
ART-1004-4	Arts, 1 ^{re} secondaire : programme d'établissement	ARS-1004-4	The Arts, Secondary I: Institutional Program
ART-2001-1	Arts, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	ARS-2001-1	The Arts, Secondary II: Institutional Program
ART-2002-2	Arts, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	ARS-2002-2	The Arts, Secondary II: Institutional Program
ART-2003-3	Arts, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	ARS-2003-3	The Arts, Secondary II: Institutional Program
ART-2004-4	Arts, 2 ^e secondaire : programme d'établissement	ARS-2004-4	The Arts, Secondary II: Institutional Program
ART-3005-1	Arts, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	ARS-3005-1	The Arts, Secondary III: Institutional Program
ART-3006-2	Arts, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	ARS-3006-2	The Arts, Secondary III: Institutional Program
ART-3007-3	Arts, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	ARS-3007-3	The Arts, Secondary III: Institutional Program
ART-3008-4	Arts, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	ARS-3008-4	The Arts, Secondary III: Institutional Program
ART-4101-1	Arts, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	ARS-4101-1	The Arts, Secondary IV: Institutional Program
ART-4102-2	Arts, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	ARS-4102-2	The Arts, Secondary IV: Institutional Program
ART-4103-3	Arts, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	ARS-4103-3	The Arts, Secondary IV: Institutional Program
ART-4104-4	Arts, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	ARS-4104-4	The Arts, Secondary IV: Institutional Program
ART-5111-1	Arts, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	ARS-5111-1	The Arts, Secondary V: Institutional Program
ART-5112-2	Arts, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	ARS-5112-2	The Arts, Secondary V: Institutional Program
ART-5113-3	Arts, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	ARS-5113-3	The Arts, Secondary V: Institutional Program
ART-5114-4	Arts, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	ARS-5114-4	The Arts, Secondary V: Institutional Program

BIOLOGIE / BIOLOGY

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
BIO-5061-1	Le système respiratoire chez l'humain	BLG-5061-1	The Human Respiratory System
BIO-5062-2	Le système reproducteur et la périnatalité chez l'humain	BLG-5062-2	The Human Reproductive System and the Perinatal Period
BIO-5063-2	Le système digestif chez l'humain	BLG-5063-2	The Human Digestive System
BIO-5064-2	L'anatomie et la physiologie des cellules	BLG-5064-2	The Anatomy and Physiology of Cells
BIO-5065-2	La transmission des caractères héréditaires	BLG-5065-2	The Transmission of Hereditary Characteristics
BIO-5066-1	Le système squelettique et musculaire chez l'humain	BLG-5066-1	The Human Skeletal and Muscular System
BIO-5067-1	Le système endocrinien chez l'humain	BLG-5067-1	The Human Endocrine System
BIO-5068-2	Le système nerveux chez l'humain	BLG-5068-2	The Human Nervous System
BIO-5069-1	L'écologie	BLG-5069-1	Ecology

CHIMIE / CHEMISTRY

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
CHI-5041-2	Chimie : Étude des gaz	CHE-5041-2	Chemistry: Gases
CHI-5042-2	Chimie : Réactions chimiques 1 : énergie et cinétique chimique	CHE-5042-2	Chemistry: Energy and Chemical Dynamics
CHI-5043-2	Chimie : Réactions chimiques 2 : équilibre et oxydoréduction	CHE-5043-2	Chemistry: Equilibrium and Oxidation-Reduction

GÉOGRAPHIE / GEOGRAPHY

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
GEO-5019-3	Une perspective géographique du monde	GGR-5019-3	A Geographic Perspective of the World
GEO-5021-3	Le monde de demain	GGR-5021-3	The World of Tomorrow
GEO-5022-3	Étude du milieu	GGR-5022-3	Study of the Environment
GEO-5023-3	L'homme et son environnement	GGR-5023-3	Geography: People and Their Environment
GEO-5024-3	Étude de la population du Québec et du Canada	GGR-5024-3	Study of the Population of Québec and Canada

HISTOIRE / HISTORY

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
HIS-4012-2	Division du travail et organisations ouvrières	HST-4012-2	Division of Labour and Worker's Organizations
HIS-4016-2	Histoire du Québec et du Canada : des Premières Nations à l'union du Haut-Canada et du Bas-Canada	HST-4016-2	History of Québec and Canada: From First Nations to Union of Upper Lower Canada
HIS-4017-2	Histoire du Québec et du Canada : de la Confédération à nos jours	HST-4017-2	History of Québec and Canada: From Confederation to the Present Time
HIS-5035-2	Les influences mondiales sur le Québec et le Canada	HST-5035-2	World Influences on Québec and Canada
HIS-5037-2	Technologie et mode de vie	HST-5037-2	History Technology and Way of Life
HIS-5039-2	L'Univers et le monde en formation	HST-5039-2	Formation of the Universe and the World
HIS-5040-2	Les premières sociétés humaines	HST-5040-2	The First Human Societies
HIS-5041-2	Les sociétés esclavagistes	HST-5041-2	Slave-Ownning Societies
HIS-5042-2	Les sociétés féodales	HST-5042-2	Feudal Societies
HIS-5043-3	La période moderne	HST-5043-3	Modern Period
HIS-5046-3	Les Premières Nations	HST-5046-3	The First Nations

INTÉGRATION SOCIALE / SOCIAL INTEGRATION

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
FIN-Z001-3	Habilités de résolution de problèmes A	SIE-Z001-3	Basic Cognitive Skills I
FIN-Z002-3	Habilités de résolution de problèmes B	SIE-Z002-3	Basic Cognitive Skills II
FIN-Z003-3	Habilités de communication A	SIE-Z003-3	Communication Skills I
FIN-Z004-3	Habilités de communication B	SIE-Z004-3	Communication Skills II
FIN-Z005-3	Habilités personnelles et sociales A	SIE-Z005-3	Personal and Social Skills I
FIN-Z006-3	Habilités personnelles et sociales B	SIE-Z006-3	Personal and Social Skills II
FIN-Z007-3	Habilités mathématiques instrumentales A	SIE-Z007-3	Basic Math Skills I
FIN-Z008-3	Habilités mathématiques instrumentales B	SIE-Z008-3	Basic Math Skills II
FIN-Z009-3	Psychomotricité A	SIE-Z009-3	Psychomotor Skills I
FIN-Z010-3	Psychomotricité B	SIE-Z010-3	Psychomotor Skills II
FIN-Z011-3	Gestion du quotidien A	SIE-Z011-3	Day-to-day Management I
FIN-Z012-3	Gestion du quotidien B	SIE-Z012-3	Day-to-day Management II
FIN-Z013-3	Habilités domestiques A	SIE-Z013-3	Household Skills I
FIN-Z014-3	Habilités domestiques B	SIE-Z014-3	Household Skills II
FIN-Z015-3	Habilités familiales A	SIE-Z015-3	Family Skills I
FIN-Z016-3	Habilités familiales B	SIE-Z016-3	Family Skills II
FIN-Z017-3	Habilités de travail A	SIE-Z017-3	Work Skills I
FIN-Z018-3	Habilités de travail B	SIE-Z018-3	Work Skills II
FIN-Z019-3	Sexualité A	SIE-Z019-3	Sex Education I
FIN-Z020-3	Sexualité B	SIE-Z020-3	Sex Education II
FIN-Z021-3	Soins personnels et alimentation A	SIE-Z021-3	Personal Care I
FIN-Z022-3	Soins personnels et alimentation B	SIE-Z022-3	Personal Care II
FIN-Z023-3	Utilisation des ressources communautaires A	SIE-Z023-3	Using Community Resources I
FIN-Z024-3	Utilisation des ressources communautaires B	SIE-Z024-3	Using Community Resources II
FIN-Z025-3	Préparation au transfert des apprentissages A	SIE-Z025-3	Generalization of Learning I
FIN-Z026-3	Préparation au transfert des apprentissages B	SIE-Z026-3	Generalization of Learning II
FIN-Z043-3	Les habiletés parentales	SIE-Z043-3	Parenting Skills
PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
FIN-Z099-1	Formation intégration sociale : programme d'établissement	SIE-Z099-1	Social Integration Services: Institutional Program
FIN-Z099-2	Formation intégration sociale : programme d'établissement	SIE-Z099-2	Social Integration Services: Institutional Program
FIN-Z099-3	Formation intégration sociale : programme d'établissement	SIE-Z099-3	Social Integration Services: Institutional Program
FIN-Z099-4	Formation intégration sociale : programme d'établissement	SIE-Z099-4	Social Integration Services: Institutional Program
FIN-Z098-7	Projets particuliers	SIE-Z098-7	Specific Projects

PHYSIQUE / PHYSICS

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
PHY-5041-2	Physique : optique	PHS-5041-2	Physics: Optics
PHY-5042-2	Physique : cinématique et quantité de mouvement	PHS-5042-2	Physics: Kinematics and Momentum
PHY-5043-2	Physique : force et énergie	PHS-5043-2	Physics: Forces and Energy

MATHÉMATIQUE / MATHEMATICS

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
MAT-5101-1	Math. : Optimisation I (programmation linéaire)	MTH-5101-1	Math.: Optimization I (linear programming)
MAT-5102-1	Math. : Statistiques III (corrélation)	MTH-5102-1	Math.: Statistics III (correlation)
MAT-5103-1	Math. : Probabilités II	MTH-5103-1	Math.: Probability II
MAT-5104-1	Math. : Optimisation II (graphes)	MTH-5104-1	Math.: Optimization II (graphs)
MAT-5105-1	Math. : Coniques	MTH-5105-1	Math.: Conics
MAT-5106-1	Math. : Fonctions réelles et équations	MTH-5106-1	Math.: Real Functions and Equations
MAT-5107-2	Math. : Fonctions et équations exponentielles et logarithmiques	MTH-5107-2	Math.: Exponential and Logarithmic Functions and Equations
MAT-5108-2	Math. : Fonctions et équations trigonométriques	MTH-5108-2	Math.: Trigonometric Functions and Equations
MAT-5109-1	Math. : Géométrie IV (cercle et triangle rectangle)	MTH-5109-1	Math.: Geometry IV (circles and right triangles)
MAT-5110-1	Math. : Introduction aux vecteurs	MTH-5110-1	Math.: Introduction to Vectors
MAT-5111-2	Math. : Complément et synthèse II	MTH-5111-2	Math.: Complement and Synthesis II
MAT-5112-1	Math. : Logique	MTH-5112-1	Math.: Logic

SCIENCES HUMAINES / SOCIAL STUDIES

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
SCH-4022-2	Industrialisation et urbanisation au Québec, 4 ^e secondaire	SST-4022-2	Industrialization and Urbanization in Québec, Secondary IV
SCH-4023-2	La démocratie et la culture au Québec, 4 ^e secondaire	SST-4023-2	Democracy and Culture in Québec, Secondary IV
SCH-5033-2	Un état bicéphale : l'état québécois, l'état canadien	SST-5033-2	Canada and Québec: A Two-Headed Stage
SCH-5034-3	Qui décide quoi? De l'État à l'électorat	SST-5034-3	Who Decides What? From the State to the Electorate
SCH-5035-3	Le pouvoir invisible : de la politique à la dynamique	SST-5035-3	Invisible Power: The Hidden Dimension of Politics
SCH-5036-2	Le quatrième pouvoir : médias et information	SST-5036-2	The Fourth Estate: The Mass Media
SCH-5038-3	Mondovision : l'état des relations internationales	SST-5038-3	Global Vision: The State of International Relations
SCH-5039-2	Au-delà des États : les enjeux politiques mondiaux	SST-5039-2	Beyond Borders: Issues in Global Politics
SCH-5044-3	Défi-emploi	SST-5043-3	Political Life of Québec

SCIENCES PHYSIQUES / PHYSICAL SCIENCE

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
SCP-4010-2	Sciences physiques : le nucléaire	PSC-4010-2	Physical Science: Nuclear Technology
SCP-4011-2	Sciences physiques : l'électricité	PSC-4011-2	Physical Science: Electricity
SCP-4012-2	Sciences physiques : les phénomènes ioniques	PSC-4012-2	Physical Science: Ionic Phenomena
PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
SCP-4021-1	Sciences physiques, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	PSC-4021-1	Physical Science, Secondary IV: Institutional Program
SCP-4022-2	Sciences physiques, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	PSC-4022-2	Physical Science, Secondary IV: Institutional Program
SCP-4023-3	Sciences physiques, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	PSC-4023-3	Physical Science, Secondary IV: Institutional Program
SCP-4024-4	Sciences physiques, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	PSC-4024-4	Physical Science, Secondary IV: Institutional Program
SCP-5011-1	Sciences physiques, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	PSC-5011-1	Physical Science, Secondary V: Institutional Program
SCP-5012-2	Sciences physiques, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	PSC-5012-2	Physical Science, Secondary V: Local Institutional Program
SCP-5013-3	Sciences physiques, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	PSC-5013-3	Physical Science, Secondary V: Institutional Program
SCP-5014-4	Sciences physiques, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	PSC-5014-4	Physical Science, Secondary V: Institutional Program

SERVICES D'ENTRÉE EN FORMATION / ORIENTATION SERVICES

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
SEF-P021-1	Initiation à la démarche de formation	ORS-P005-1	Introduction to the Training Process
SEF-3028-1	Remise en forme « vocationnelle »	ORS-3028-1	Preparation for Employability
SEF-4017-1	Projet de formation	ORS-4001-1	Learning Plan
SEF-4018-1	Exploration sociale et professionnelle	ORS-4002-1	Social and Vocational Exploration
SEF-5019-1	Mieux apprendre	ORS-5003-1	Better Learning
SEF-5020-1	Des moyens de mieux apprendre	ORS-5004-1	Paths to Better Learning
SEF-5030-2	Traitement de l'information	ORS-5030-2	Processing Information
SEF-5031-2	Résolution de problèmes	ORS-5031-2	Problem – Solving
SEF-5032-2	Application d'une méthode de travail	ORS-5032-2	Applying a Work Method
SEF-5033-2	Communication et échange de points de vue	ORS-5033-2	Communication and Exchanging Point of View
PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT		INSTITUTIONAL PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
SEF-P028-1	Entrée en formation, présecondaire : programme d'établissement	ORS-P012-1	Orientation Services, Presecondary: Institutional Program
SEF-3029-1	Entrée en formation, 3 ^e secondaire : programme d'établissement	ORS-3029-1	Orientation Services, Secondary III: Institutional Program
SEF-4025-2	Entrée en formation, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	ORS-4009-2	Orientation Services, Secondary IV: Institutional Program
SEF-4026-1	Entrée en formation, 4 ^e secondaire : programme d'établissement	ORS-4010-1	Orientation Services, Secondary IV: Institutional Program
SEF-5023-2	Entrée en formation, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	ORS-5007-2	Orientation Services, Secondary V: Institutional Program
SEF-5024-1	Entrée en formation, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	ORS-5008-1	Orientation Services, Secondary V: Institutional Program

VIE ÉCONOMIQUE / ECONOMICS

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM	
Code de cours	Titre du cours	Course codes	Courses
SCE-5017-1	Consommer sans se faire consommer	ECM-5017-1	Consuming Without Being Consumed
SCE-5018-1	Échanger avec les autres pays : ça change quoi?	ECM-5018-1	Trade & Other Countries: What Does It Change?
SCE-5019-3	Faire fructifier son argent, est-ce facile?	ECM-5019-3	Making Your Money Work for You Is Easy
SCE-5021-1	Une société, ça s'organise	ECM-5021-1	A Society Has to Organize
SCE-5022-2	Le monde du travail : c'est tout un job	ECM-5022-2	The Business World and How It Works
SCE-5023-2	État : problème ou solution	ECM-5023-2	The State: Problem or Solution
		ECM-5120-3	Introduction to Economics Life

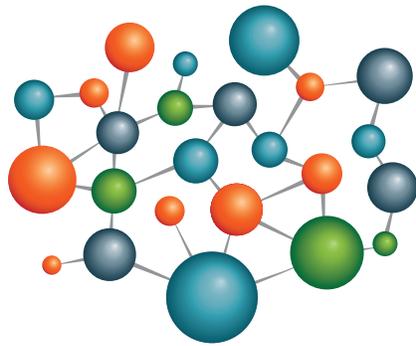
ANNEXE VII – TÂCHES RELATIVES AUX COMPÉTENCES REQUISES POUR L'EXERCICE D'UN MÉTIER SEMI-SPÉCIALISÉ

Langue d'enseignement

Lecture	Écriture	Écoute ou prise de parole
<ul style="list-style-type: none"> • Lire des consignes, des directives, des règlements, des recettes et des menus • Lire des affiches, des itinéraires et des horaires • Lire des articles de journaux, de revues, de dépliants, de brochures ou de sites Web • Lire des messages personnels, des histoires et des anecdotes • Lire des étiquettes, des petites annonces et des publicités • Lire des modes d'emploi, des instructions, des procédures • Lire des faits divers et des comptes rendus d'événements 	<ul style="list-style-type: none"> • Écrire des listes d'éléments, des notes et des consignes • Écrire des cartes de souhaits, des cartes postales, des lettres ou des courriels pour des remerciements, des invitations ou des félicitations • Écrire des lettres ou des courriels pour des réclamations, des demandes de renseignements, des plaintes, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Écouter une conversation ou une discussion sur un message publicitaire ou un reportage relatif à la consommation et y participer • Écouter une conversation ou une discussion sur un bulletin de nouvelles, un reportage, une entrevue ou une émission d'information ou d'affaires publiques et y participer

Mathématique

Numération	Orientation dans l'espace et le temps	Arithmétique appliquée à la monnaie	Représentation géométrique de base
<ul style="list-style-type: none"> • Lire ou noter une adresse, un numéro de téléphone et son numéro d'assurance sociale • Compter les articles sur une tablette pour dresser un inventaire • Effectuer les quatre opérations de base sur des nombres entiers • Classifier en ordre croissant et décroissant • Compter des objets par unité ou par bond régulier • Utiliser le vocabulaire courant lié à l'addition et à la soustraction (<i>ajouter, plus, en tout, total, somme, enlever, moins, reste et différence</i>) • Utiliser le vocabulaire courant lié aux concepts de quantité (<i>aucun, tous, quelques-uns, plusieurs, peu, beaucoup, etc.</i>) • Utiliser le vocabulaire courant lié à la comparaison de quantités (<i>autant, égal, pareil, semblable, plus, moins, de plus, de moins, le plus grand, le plus petit, etc.</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le positionnement dans l'espace (en haut, en bas, à droite, à gauche, au-dessus, en dessous) • Consulter un plan d'entreposage pour trouver un produit • Donner des indications routières à des clients • Consulter un horaire de travail ou de cours • Calculer le nombre de jours travaillés dans un mois • Annoter un calendrier comme aide-mémoire • Transformer des durées en différentes unités de temps (ex. : des mois en jours) • Estimer la durée d'un déplacement • Aviser une personne de la durée d'une absence 	<ul style="list-style-type: none"> • Comparer le prix des articles offerts dans les petites annonces • S'informer sur le salaire proposé dans des offres d'emploi écrites • Inscrire chaque montant reçu pour une activité de financement • Calculer des dépenses journalières • Calculer le solde d'une somme initiale à la suite d'un achat • Séparer le coût d'un repas en trois parts égales 	<ul style="list-style-type: none"> • Lire les symboles relatifs à l'entretien des vêtements ou les panneaux de signalisation routière en les associant aux formes géométriques. • Lire la quantité requise d'un produit nettoyant • Utiliser un rapport pour préparer une solution désinfectante • Prendre en note la longueur des pièces de bois nécessaires à la rénovation d'un meuble • Décrire un objet courant par sa forme • Mesurer les ingrédients nécessaires à une recette



education.gouv.qc.ca

**Éducation
et Enseignement
supérieur**

Québec 